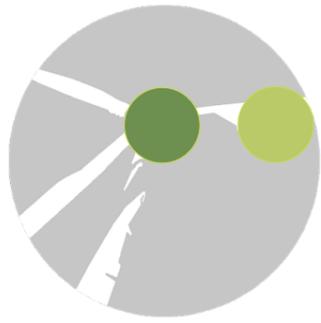




## F BIS / CARNET DE PHOTOMONTAGES ET INTERPRÉTATIONS





# Localisation des points de vue

 Aires d'études immédiate, rapprochée et intermédiaire

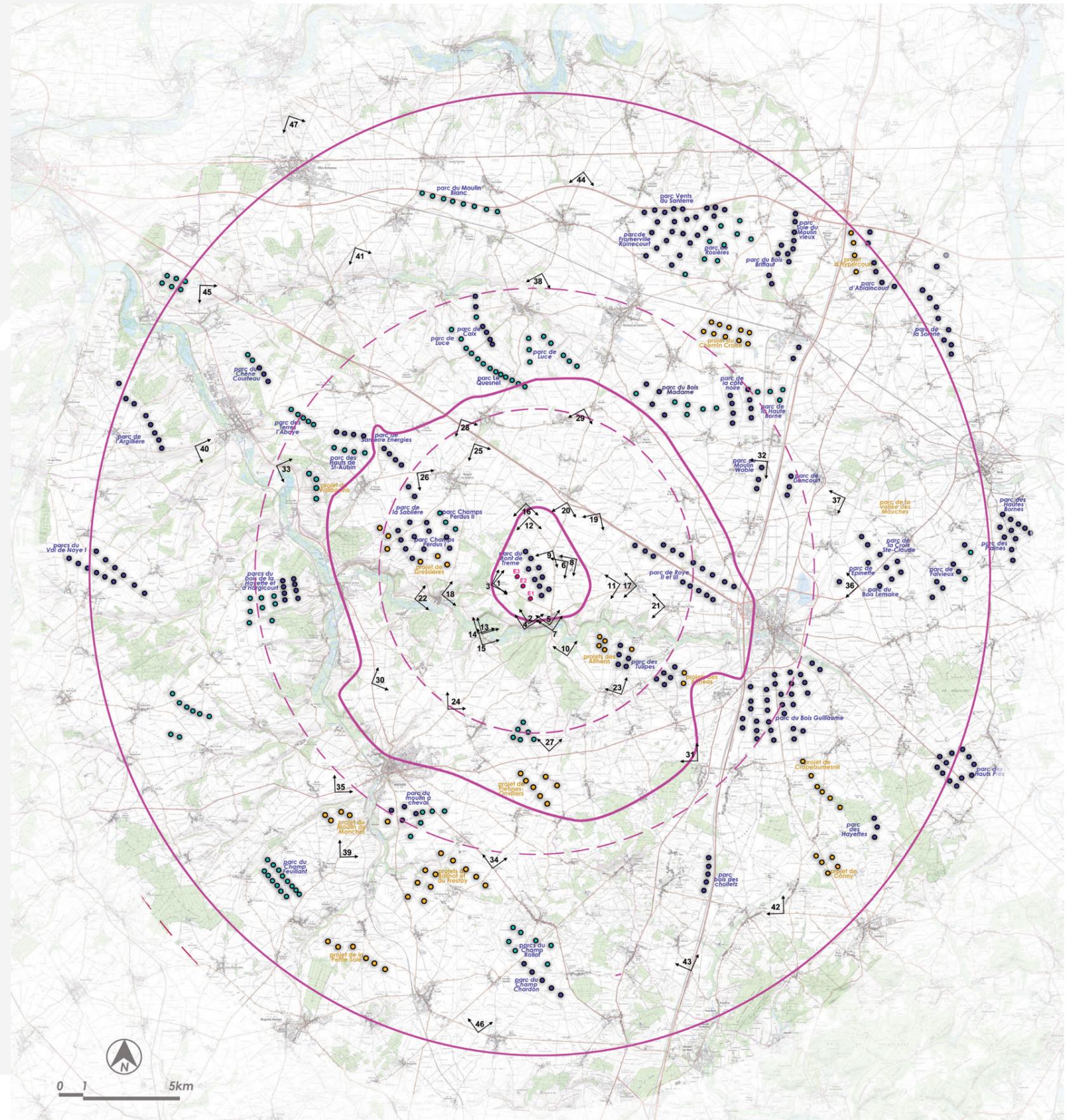
 Aire d'étude intermédiaire arrondie à 20 km

 Parcs existants (bleu foncé) et autorisés (bleu clair)

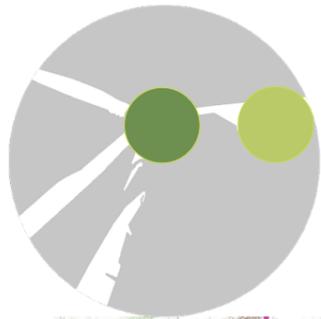
 Projets déposés en cours d'instruction

 Projet du Champ Personnette

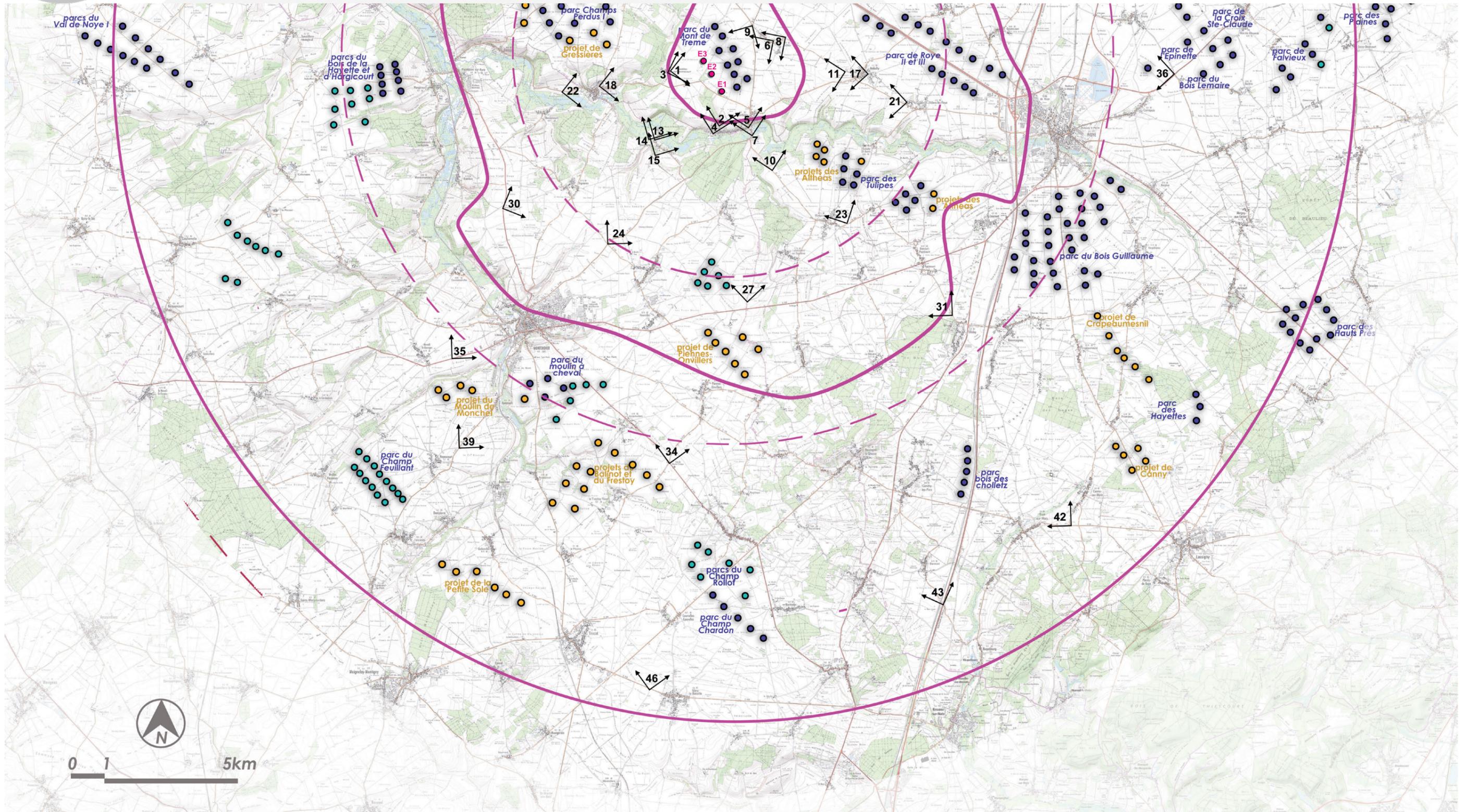
 Localisation des photomontages



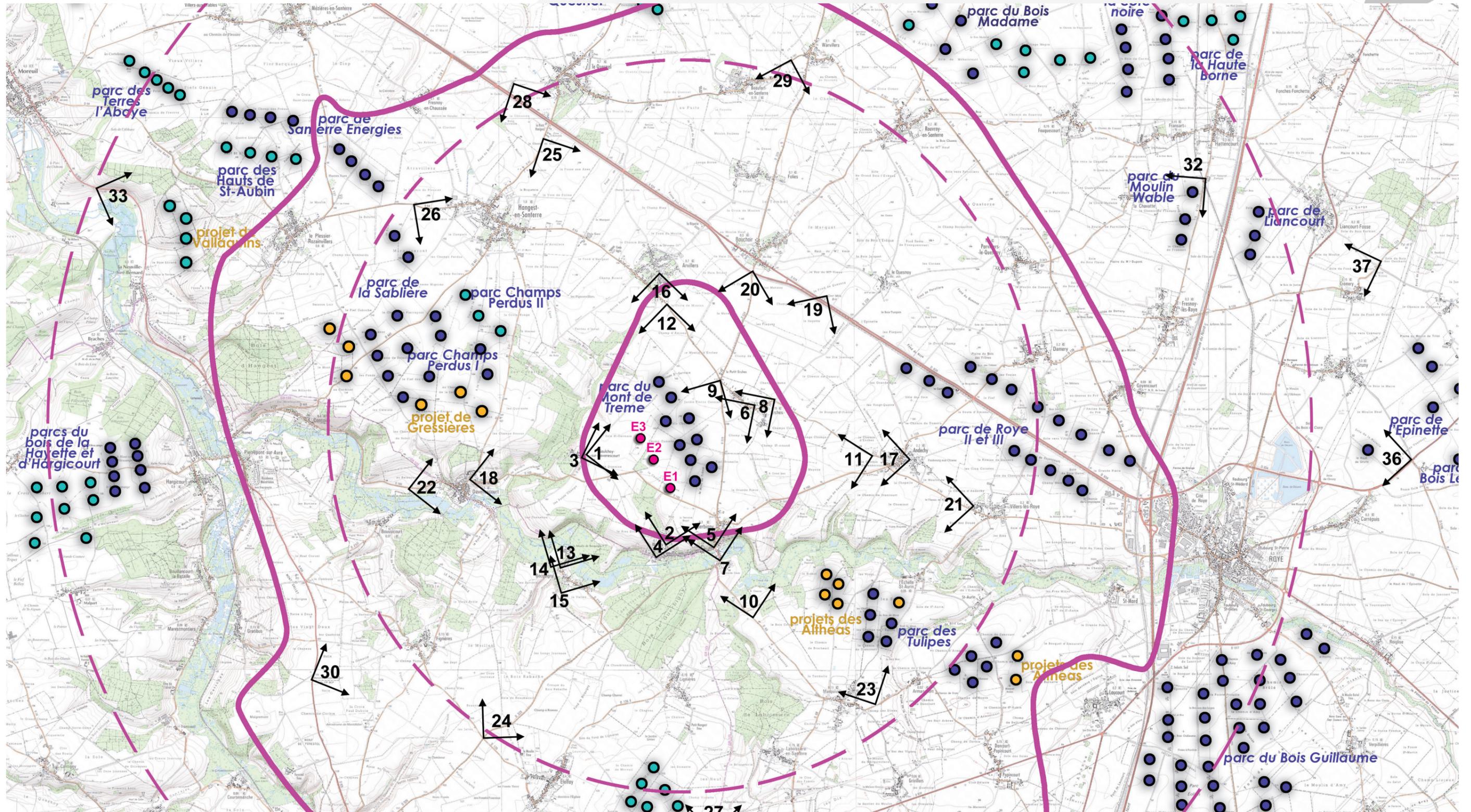


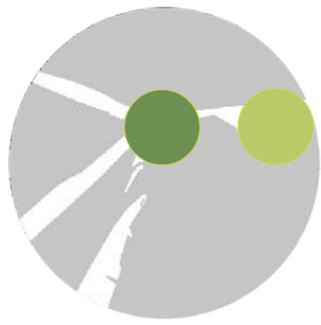


## Localisation des points de vue : zoom sud



# Localisation des points de vue : zoom sur périmètre rapproché





# Mode de présentation des photomontages / Conditions de prise de vue

## MODÈLE DE L'APPAREIL PHOTO :

Modèle d'appareil photo	DMC-LF1
Fabricant appareil photo	Panasonic
Longueur focale	11 mm
Long. focale équivalente 35mm	50 mm

**HAUTEUR DE L'OBSERVATEUR : 1.60M**

## PRINCIPE DE PRÉSENTATION DES PHOTOMONTAGES POUR LA SUITE DU DOCUMENT :

NUMÉRO ET LOCALISATION DU PHOTOMONTAGE	CARTE DE LOCALISATION	NUMÉRO ET LOCALISATION DU PHOTOMONTAGE
JUSTIFICATION DU POINT DE VUE RAPPORTS AUX AUTRES PARCS/EFFETS DE SATURATION OU AU PATRIMOINE NIVEAU D'IMPACT DU PROJET	DISTANCE DU POINT DE VUE AU PROJET ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL EOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE DU POINT DE VUE	
<b>PANORAMA DE L'ÉTAT INITIAL (ANGLES DIVERS) :</b> CONTEXTE ÉOLIEN ET PAYSAGER LARGE ILLUSTRANT L'ÉTAT INITIAL DU PAYSAGE AINSI QUE LES ÉLÉMENTS DE REPÈRE PATRIMONIAUX VISIBLES AVANT IMPLANTATION DU PROJET		<b>PANORAMA OBJECTIF ET RÉALISTE SUR UN ANGLE DE 50° CORRESPONDANT À LA VISION HUMAINE ET RÉPONDANT AUX RECOMMANDATIONS DU GUIDE ÉOLIEN 2016.</b> (CETTE VISION RÉALISTE CORRESPOND AU PANORAMA DE LA PAGE PRÉCÉDENTE RECADRÉ À 50°, MIS EN PLEINE PAGE EN FORMAT A3 AVEC L'IDÉE QUE CELUI-CI EST REGARDÉ PAR LE LECTEUR À BOUT DE BRAS) <b>CE PANORAMA OBJECTIF NE TIEN COMPTE QUE DES PARCS EXISTANTS ET ACCORDÉS VISIBLES ET DU PROJET AFIN DE DONNER UNE VISION RÉALISTE ET NON HYPOTHÉTIQUE.</b>
<b>PHOTOMONTAGE NON OBJECTIF AVEC LES ÉOLIENNES DU PROJET DU CHAMP PERSONNETTE ET LES PARCS EXISTANTS ET AUTORISÉS (MÊME ANGLE QUE L'ÉTAT INITIAL)</b> (QUAND LES ÉOLIENNES DU PROJET NE SONT PAS VISIBLES, ELLES SONT REPRÉSENTÉES EN COULEUR ROSE POUR LE PROJET DU CHAMP PERSONNETTE)		<b>SI LE PROJET N'EST PAS VISIBLE DANS SA TOTALITÉ SUR UN ANGLE DE 50°, UNE DOUBLE PAGE EST RÉALISÉE AVEC UN ANGLE À 100° CORRESPONDANT À UNE VISION RÉALISTE MAIS EN VUE DYNAMIQUE.</b>
<b>LE MÊME PHOTOMONTAGE EN MODE CONSTRUCTION COULEUR.</b> POUR BIEN DISTINGUER LES DIFFÉRENTS PARCS ET TENIR COMPTE DES AUTRES PROJETS EN COURS D'INSTRUCTION - EN ROSE POUR LE PROJET DU CHAMP PERSONNETTE - EN VIOLET/FUCHSIA POUR LE PARC DU MONT DE TRÈME - EN ORANGE POUR LES PROJETS EN COURS D'INSTRUCTION - EN VERT POUR LES PARCS ACCORDÉS NON CONSTRUITS - LES PARCS EXISTANTS APPARAISSENT NORMALEMENT		

## MODE DE RÉALISATION DES PHOTOMONTAGES ET D'AUTO-CONTRÔLE :

Les photomontages sont réalisés sur Windpro sur la base d'une carte ign 25000 géoréférencée et du mnt (modèle numérique de terrain). La majeure partie des photomontages est basée sur des panoramas montés au préalable sur un logiciel spécialisé. Le calage des photomontages se fait au regard des coordonnées, de la ligne d'horizon et de points de repère visibles sur les panoramas (châteaux d'eau, clochers, parcs éoliens identifiables, mât de mesure visible du porteur de projet). Deux repères minimum sont nécessaires pour caler le projet dans le panorama. Si le panorama ne présente pas de repère visible, le calage s'effectue à l'aide d'un 2ème photomontage n'utilisant qu'une photo ayant servi au panorama. Avec une seule photo, Windpro cale automatiquement le projet à l'échelle et il ne reste que la ligne d'horizon à positionner en fonction du relief visible. Ce contrôle est principalement utilisé en vue proche où les repères sont limités ou trop proches pour que le calage soit réaliste.

# Données des prises de vue



N°PM	coordonnées (lambert 93)		altitude mnt	angle de vue initial°	distance de l'éolienne la plus proche du projet	azimut prise de vue	Eolienne la plus proche	Conditions de prises de vue		
	X	Y						date	heure	météo
1	673 159	6 957 367	104 m	125	1,1 km	89	E3	14/05/2019	18h05	soleil
2	674 635	6 955 740	74,3 m	150	1 km	57	E1	14/05/2019	17h55	soleil
3	673 093	6 957 333	104,4 m	115	1,2 km	88	E3	14/05/2019	18h10	soleil
4	674 455	6 955 532	62,6 m	170	1,2 km	360	E1	14/12/2018	11h55	soleil avec voile
5	675 526	6 955 685	61,2 m	180	1,2 km	357	E1	14/12/2018	11h50	soleil avec voile
6	676 265	6 958 257	98,1 m	140	2 km	278	E3	14/12/2018	11h00	soleil avec voile
7	675 622	6 955 537	58 m	130	1,4 km	341	E1	14/12/2018	11h45	soleil avec voile
8	676 637	6 958 379	95,2 m	145	2,4 km	242	E3/E2	14/05/2019	17h40	soleil
9	675 699	6 958 702	96,9 m	165	1,7 km	216	E3	14/05/2019	17h30	soleil
10	676 251	6 957 311	90,2 m	100	2,4 km	340	E1	14/05/2019	17h50	soleil
11	678 459	6 957 399	102,7 m	100	2,3 km	274	E1	14/05/2019	17h20	soleil
12	674 703	6 960 123	96,2 m	130	2,4 km	200	E3	14/05/2019	17h10	soleil
13	672 677	6 955 300	65,6 m	160	2,5 km	63	E1	14/05/2019	18h25	soleil
14	672 539	6 955 330	63,9 m	100	2,6 km	54	E1	14/05/2019	18h20	soleil
15	672 680	6 954 908	81,2 m	125	2,7 km	69	E1	14/05/2019	18h30	soleil
16	674 560	6 960 652	105,6 m	130	2,9 km	159	E3	14/12/2018	15h45	nuageux
17	679 099	6 957 323	98,3 m	120	4,4 km	275	E1	14/12/2018	11h10	soleil avec voile
18	671 046	6 956 951	73,1 m	130	3,2 km	80	E3	14/12/2018	13h40	soleil avec voile
19	677 598	6 960 272	97,2 m	145	4,2 km	220	E3	14/05/2019	12h00	soleil
20	676 283	6 960 808	101,5 m	140	3,7 km	222	E3	14/05/2019	11h50	soleil
21	680 271	6 956 447	89,2 m	120	5,5 km	307	E1	14/12/2018	14h50	soleil avec voile
22	669 978	6 956 800	58,4 m	100	4,3 km	78	E3	14/12/2018	13h45	soleil avec voile
23	678 421	6 952 807	93,4 m	160	5,4 km	356	E1	14/12/2018	12h30	soleil avec voile
24	671 244	6 952 231	102,8 m	145	5,7 km	22	E1	14/12/2018	13h05	soleil avec voile
25	672 477	6 963 158	99,1 m	155	5,7 km	199	E3	14/12/2018	15h30	nuageux



## Données des prises de vue

N°PM	coordonnées (lambert 93)		altitude mnt	angle de vue initial°	distance projet	azimut prise de vue	Eolienne la plus proche	Conditions de prises de vue		
	X	Y						date	heure	météo
26	670 069	6 961 946	100,1 m	145	5,9 km	136	E3	14/12/2018	15h25	nuageux
27	675 426	6 950 507	92,1 m	150	6,3 km	6	E1	14/12/2018	12h50	soleil avec voile
28	671 888	6 964 127	94,9 m	140	6,8 km	153	E3	14/12/2018	15h10	nuageux
29	676 985	6 964 533	95,2 m	125	7,3 km	211	E3	14/05/2019	11h45	soleil
30	668 148	6 953 318	102,9 m	140	7,4 km	86	E3	14/05/2019	15h45	soleil
31	681 580	6 950 082	95,5 m	130	9,5 km	331	E1	14/05/2019	13h00	soleil
32	684 571	6 962 418	84,1 m	120	11,3 km	207	E3	14/05/2019	12h30	soleil
33	664 322	6 962 188	46,5 m	110	10,8 km	143	E3	14/05/2019	16h00	soleil
34	673 079	6 945 815	88,1 m	110	11,1 km	20	E1	14/05/2019	14h25	soleil
35	666 575	6 948 810	89 m	140	11,3 km	61	E1	14/05/2019	15h20	soleil
36	688 333	6 957 283	93 m	120	13,6 km	248	E1	14/05/2019	12h15	soleil
37	687 761	6 960 880	84,4 m	135	13,6 km	264	E1	12/05/2019	12h25	soleil
38	675 317	6 970 168	83,9 m	110	12,5 km	211	E3	14/05/2019	11h25	soleil
39	666 716	6 946 168	92,4 m	110	13,2 km	26	E1	14/05/2019	14h40	soleil
40	660 911	6 963 033	75,3 m	110	14,3 km	106	E3	14/05/2019	16h10	soleil
41	667 617	6 971 237	94,2 m	160	15 km	150	E3	14/05/2019	16h40	soleil
42	685 052	6 943 820	77,1 m	155	16,5 km	304	E1	14/05/2019	13h20	soleil
43	681 228	6 941 459	73,8 m	100	16,6 km	0	E1	14/05/2019	13h40	soleil
44	677 145	6 974 449	90,8 m	135	16,9 km	208	E3	14/05/2019	11h20	soleil
45	661 200	6 969 676	101,2 m	115	17,7 km	149	E3	14/05/2019	16h25	soleil
46	672 411	6 938 977	118,6 m	170	17,9 km	14	E1	14/05/2019	14h10	soleil
47	664 918	6 976 918	91,5 m	125	21 km	154	E3	14/05/2019	17h00	soleil

# Modalités d'évaluation des impacts du projet au travers des photomontages



**Si on part du postulat de départ que le projet s'inscrit de part et d'autre d'un parc existant (Mont de Trême) et que l'implantation retenue répond aux sensibilités paysagères majeures avec un projet de petite envergure par rapport au contexte éolien proche, le niveau d'impact sera principalement évalué au regard des impacts supplémentaires qu'il génère, par conséquent :**

- L'impact sera considéré comme **FORT** quand les éoliennes du projet montreront des interactions, jusqu'alors inexistantes, avec un élément de patrimoine protégé (covisibilités directes avec effets de surplomb ou rapports d'échelle sensibles). Cette appréciation ne s'applique qu'au périmètre rapproché du projet qui est le périmètre de prégnance d'un projet.

- L'impact sera considéré comme **MODÉRÉ** :

- si le projet vient renforcer des impacts préexistants sur un élément de patrimoine protégé (rapprochement de l'éolien sur l'élément d'intérêt) ou si le projet génère des interactions supplémentaires notables sur un élément de patrimoine local non protégé,
- si le projet renforce de manière notable la présence éolienne (rapprochement physique ou effet de saturation) depuis des points de vue d'intérêt (type belvédère ou paysage d'intérêt, centre-bourg, axe majeur)

Cette appréciation ne s'applique qu'au périmètre rapproché du projet qui est le périmètre de prégnance d'un projet.

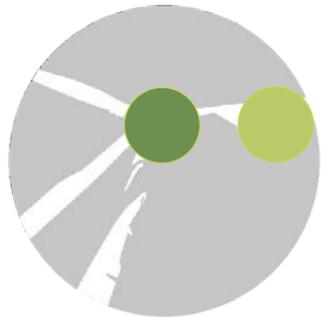
- L'impact sera considéré comme **FAIBLE** :

- si le projet (en vision totale ou partielle) est visible mais qu'il ne génère pas d'impact supplémentaire défavorable (sur le patrimoine ou l'habitat) car positionné en arrière-plan ou au cœur du contexte éolien existant dans lequel il s'inscrit,
- si il contribue légèrement (projet de petite envergure par rapport au contexte éolien proche) aux effets de saturation existants avant le projet.

Cette appréciation s'applique à tous les périmètres.

- L'impact est considéré comme **NUL** quand les éoliennes ne sont pas visibles en tenant compte des filtres existants au moment de la prise de vue.

Cette appréciation s'applique à tous les périmètres.

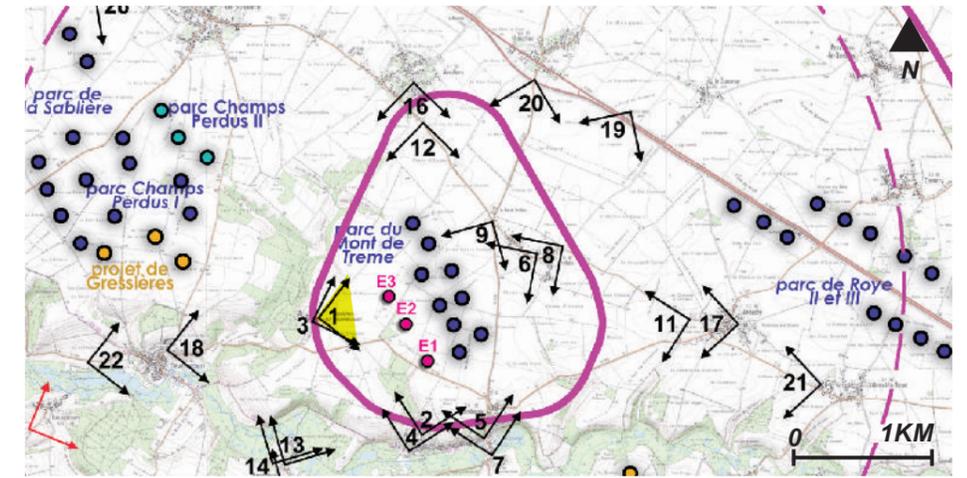


## PM 1- Saulchoy-sur-Davenescourt nord

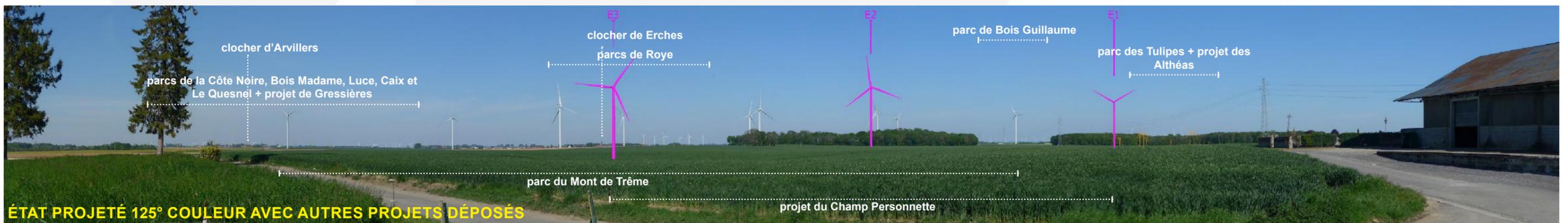
**JUSTIFICATION DU POINT DE VUE :** Saulchoy-sur-Davenescourt fait partie de la première couronne des zones d'habitat en prise directe avec le projet du Champ Personnette. Le bourg se trouve sur le même plateau que le projet et que le parc du Mont de Trême. L'habitat y est restreint mais la rue principale est légèrement orientée vers le projet et le bourg compte une petite église identifiée comme sensible aux rapports d'échelle avec l'éolien. Deux points de vue ont été pris sur le bourg. Le premier, ci-contre, est pris en frange nord au niveau d'un chemin d'accès à une ferme.

**RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX :** Le projet du Champ Personnette vient marquer le premier plan du parc du Mont de Trême et s'inscrit dans sa continuité. Le projet opère une avancée du paysage éolien sur le bourg mais sans générer de rapports d'échelle défavorables. D'autres covisibilités s'opèrent avec des parcs plus lointains comme ceux de Roye, Luce, Caix, Bois Guillaume, Le Quesnel et des Tulipes.

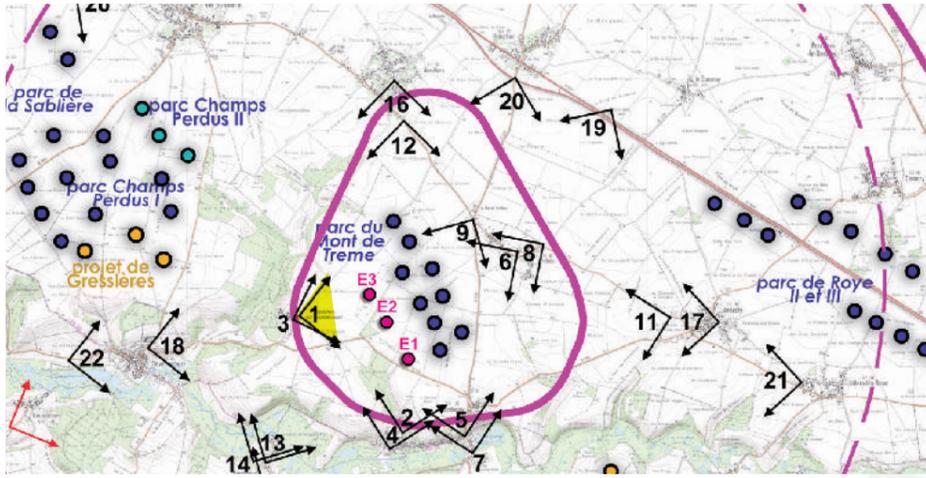
**NIVEAU D'IMPACT DU PROJET/ PHÉNOMÈNES DE DENSIFICATION PAR L'ÉOLIEN :** Modéré au regard du contexte éolien existant du Mont de Trême. Des phénomènes de densification commencent à se faire sentir auxquels le projet participe.



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 125°  
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 1.1 KM (E3)



# PM 1- Saulchoy-sur-Davenescourt nord



VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°



clocher de Erches



parcs de Roye

parc du Mont de Trême

E3

projet du Champ Personnette

CADRAGE 50°



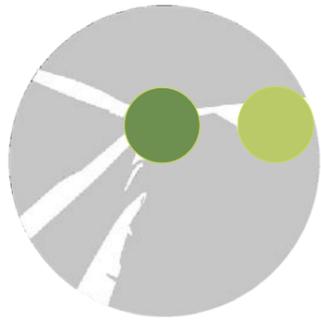
E2

projet du Champ Personnette

parc de Bois Guillaume

parc des Tulipes

E1

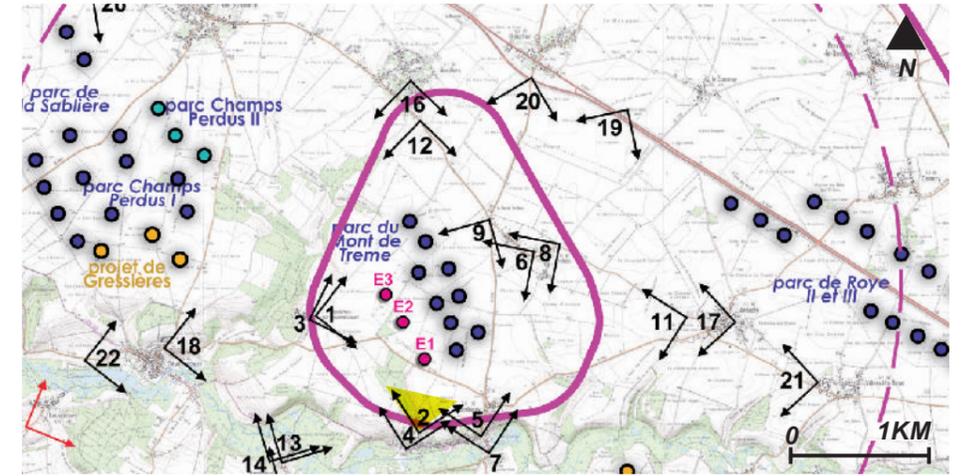


## PM 2 - Warsy nord - Rue Neuve

**JUSTIFICATION DU POINT DE VUE :** Warsy fait partie de la première couronne des bourgs en prise directe avec le projet. Le bourg est à la fois implanté dans le fond de la vallée de l'Avre, paysage d'intérêt identifié dans l'état initial, et sur son versant nord à proximité du projet et du parc du Mont de Trême. Par ailleurs, la commune compte un édifice protégé au titre des Monuments Historiques, un château, implanté en fond de vallée. Deux points de vue ont été pris sur le bourg. Le premier point de vue ci-contre est pris depuis la rue Neuve au nord du bourg et qui est tournée vers le projet.

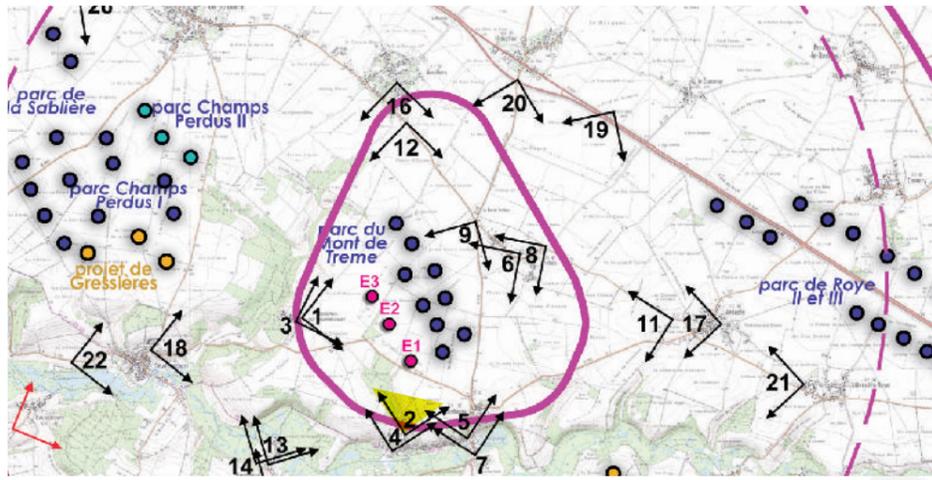
**RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX :** Le projet du Champ Personnette est partiellement visible avec les éoliennes E1 et E2 qui émerge dans l'axe de la rue en avant-plan du parc du Mont de Trême.  
L'éolienne visible montre un surplomb par rapport au relief mais pas au regard de l'habitat (végétation présente en interface du bâti et de l'éolienne). Pas d'autres covisibilités constatées (faible profondeur du bassin visuel).

**NIVEAU D'IMPACT DU PROJET/ PHÉNOMÈNES DE DENSIFICATION PAR L'ÉOLIEN :** Modéré au regard des rapports d'échelle avec le relief et du rapprochement du paysage éolien par rapport au parc du Mont de Trême. Pas de phénomène de densification (quelques éoliennes visibles).



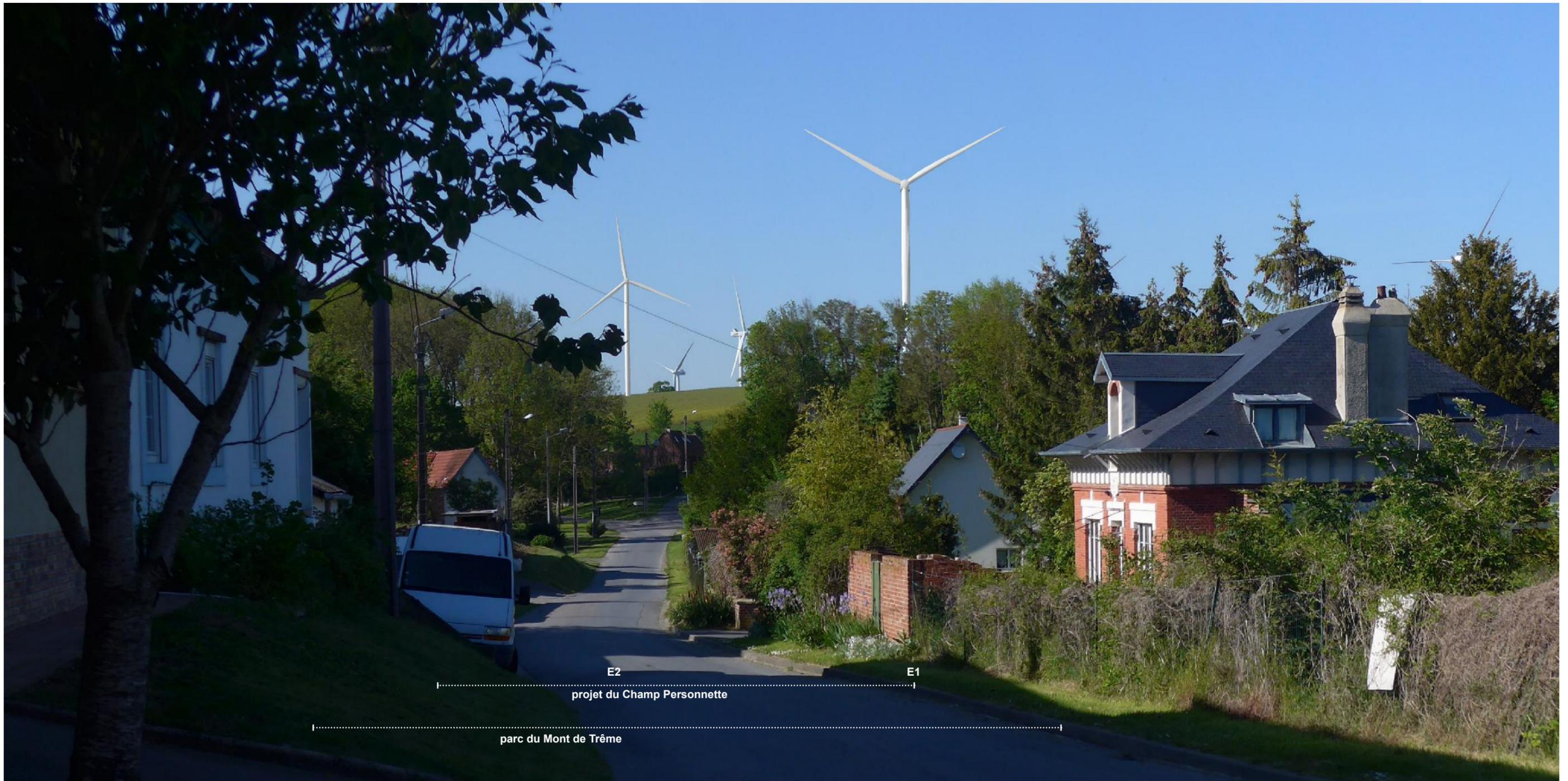
ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 150°  
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 1 KM (E1)





VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°

## PM 2 - Warsy nord - Rue Neuve





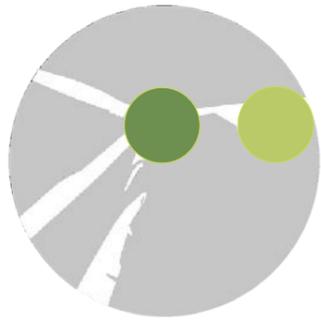
E2

E1

projet du Champ Personnette

parc du Mont de Trême



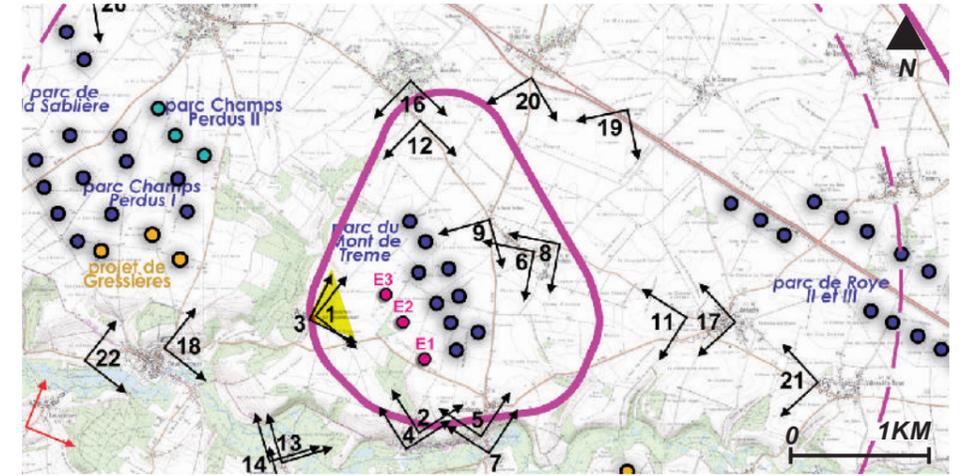


## PM 3 - Saulchoy-sur-Davenescourt - Chapelle

**JUSTIFICATION DU POINT DE VUE :** Saulchoy-sur-Davenescourt fait partie de la première couronne des zones d'habitat en prise directe avec le projet du Champ Personnette. Le bourg se trouve sur le même plateau que le projet et que le parc du Mont de Trême. L'habitat y est restreint mais la rue principale est légèrement orientée vers le projet et le bourg compte une petite église identifiée comme sensible aux rapports d'échelle avec l'éolien. Deux points de vue ont été pris sur le bourg. Ce deuxième point de vue est pris depuis la rue principale du bourg se trouvant dans l'axe de l'église.

**RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX :** Le projet du Champ Personnette vient partiellement marquer le premier plan du parc du Mont de Trême. Des covisibilités directes s'opèrent avec l'église mais il n'est pas constaté de surplomb des éoliennes sur l'édifice. Les effets de talus de la rue évitent d'autres covisibilités avec le contexte éolien existant.

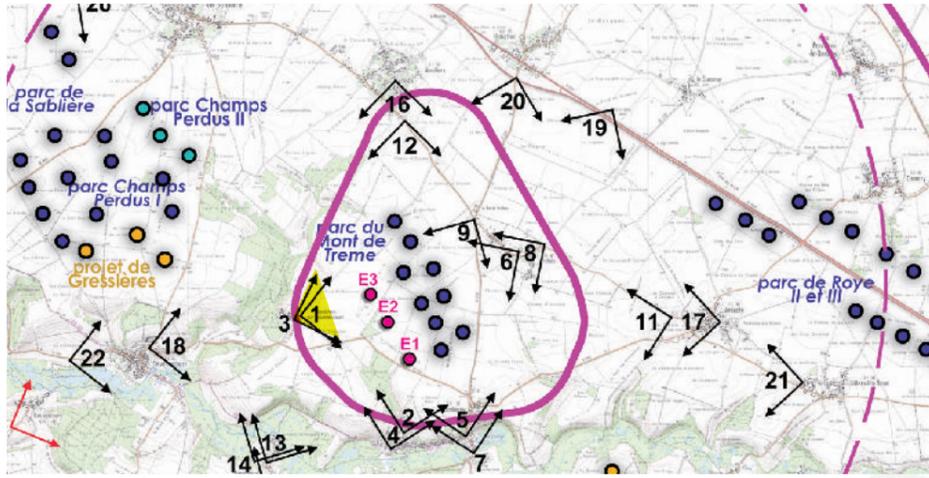
**NIVEAU D'IMPACT DU PROJET/ PHÉNOMÈNES DE DENSIFICATION PAR L'ÉOLIEN :** Modéré au regard de sa proximité avec la zone d'habitat et du fait qu'il s'inscrit dans la continuité du parc du Mont de Trême. Pas de phénomène de densification (un à deux parcs partiellement visibles).



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 115°  
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 1.2 KM (E3)



# PM 3 - Saulchoy-sur-Davenescourt - Chapelle



VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°





parc du Mont de Trême

E3

projet du Champ Personnette

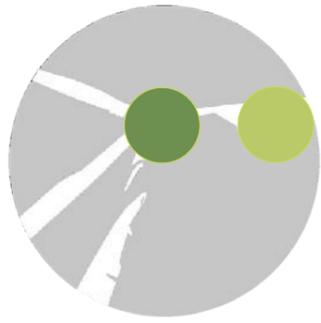
CADRAGE 50°



église de Saulchoy-sur-Davenescourt

E2

projet du Champ Personnette

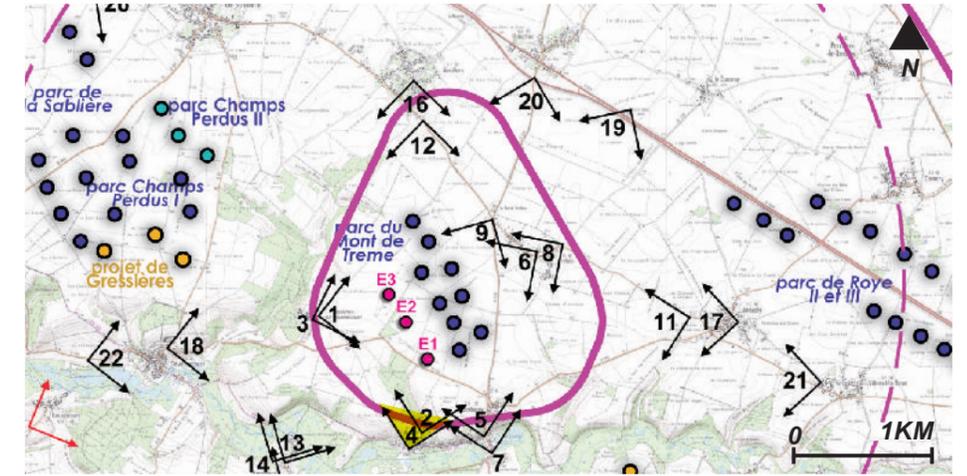


## PM 4 - Warsy - Depuis le portail du château

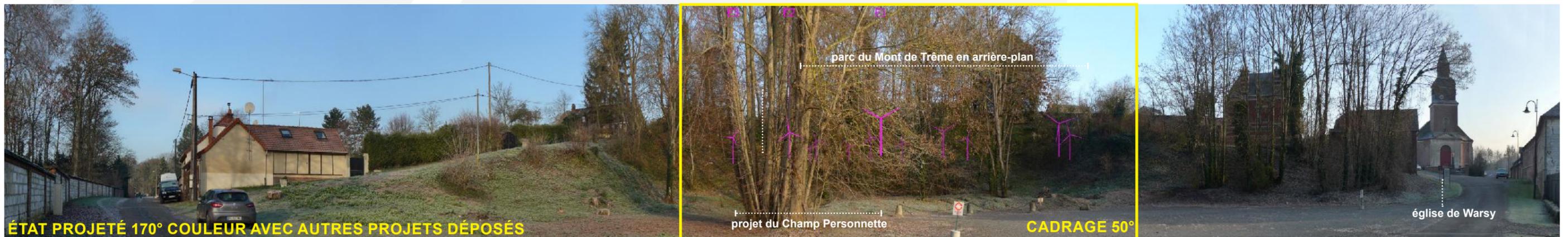
**JUSTIFICATION DU POINT DE VUE :** Warsy fait partie de la première couronne des bourgs en prise directe avec le projet. Le bourg est à la fois implanté dans le fond de la vallée de l'Avre, paysage d'intérêt identifié dans l'état initial, et sur son versant nord à proximité du projet et du parc du Mont de Trême. Par ailleurs, la commune compte un édifice protégé au titre des Monuments Historiques, un château, implanté en fond de vallée. Deux points de vue ont été pris sur le bourg. Le deuxième point de vue est pris depuis le portail du château tourné vers le projet.

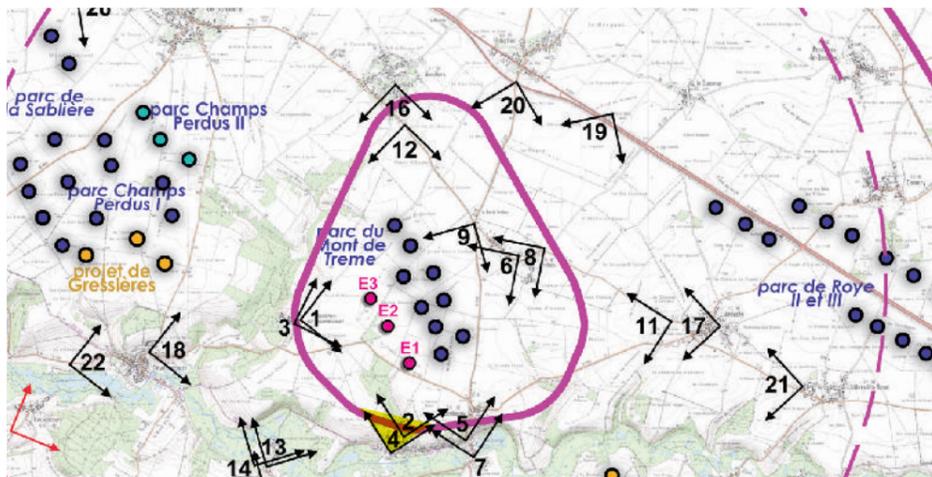
**RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX :** Le projet du Champ Personnette n'est pas visible (filtres visuels générés par le relief, le bâti et le couvert arboré).

**NIVEAU D'IMPACT DU PROJET/ PHÉNOMÈNES DE DENSIFICATION PAR L'ÉOLIEN :** Nul. Pas de phénomène de densification (aucun parc visible).



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 170°  
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 1.2 KM (E1)





VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°

## PM 4 - Warsy - Depuis le portail du château



parc du Mont de Trême en arrière-plan

projet du Champ Personnette

E3

E2

E1



parc du Mont de Trême en arrière-plan

E1

E2

E3

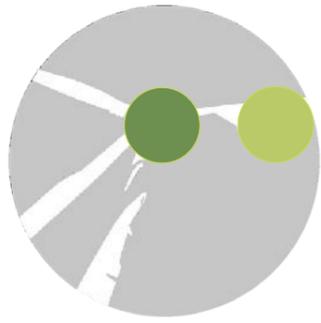
projet du Champ Personnette

CADRAGE 50°



parc du Mont de Trême en arrière-plan



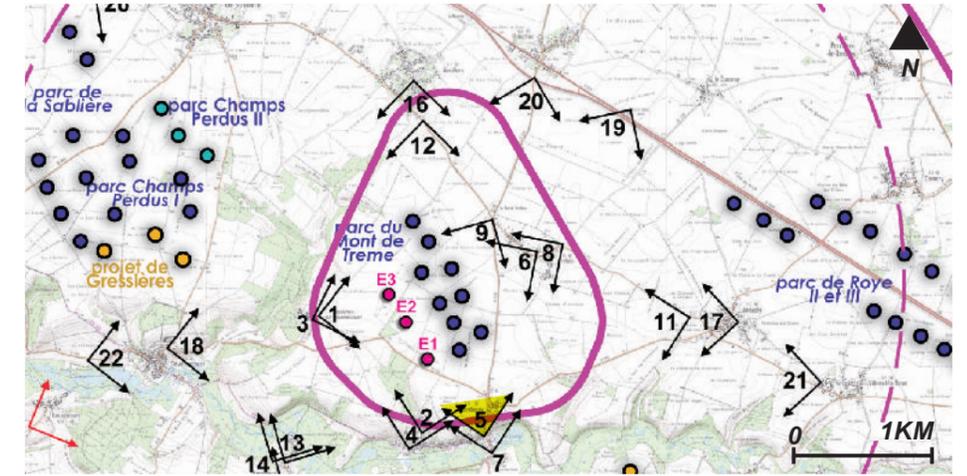


## PM 5 - Guerbigny - Aux abords de l'église classée

**JUSTIFICATION DU POINT DE VUE :** Guerbigny fait partie de la première couronne des bourgs en prise directe avec le projet. Cette commune est inscrite dans la vallée de l'Avre, paysage d'intérêt recensé au sein de l'Atlas des paysages de la Somme. Par ailleurs, elle compte un édifice protégé au titre des Monuments Historiques qui est lové au pied du versant de la vallée. Le bourg est aussi parcouru par le GR123 qui longe la vallée. Trois points de vue ont été pris sur la commune et ses abords. Ce premier point de vue est réalisé aux abords de l'église classée.

**RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX :** Pas de perception du projet (filtres générés par le relief et le bâti).

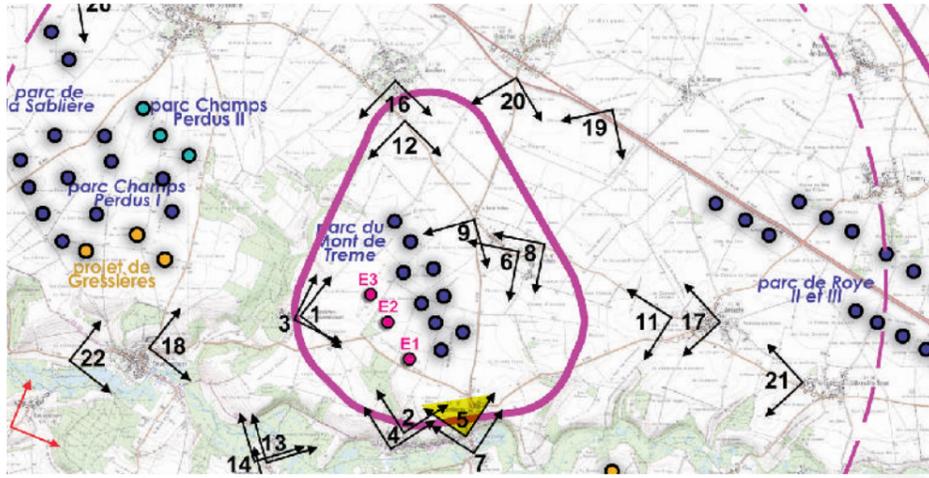
**NIVEAU D'IMPACT DU PROJET/ PHÉNOMÈNES DE DENSIFICATION PAR L'ÉOLIEN :** Nul. Pas de phénomène de densification (aucun parc visible).



**ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL :** 180°  
**DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE :** 1.2 KM (E1)

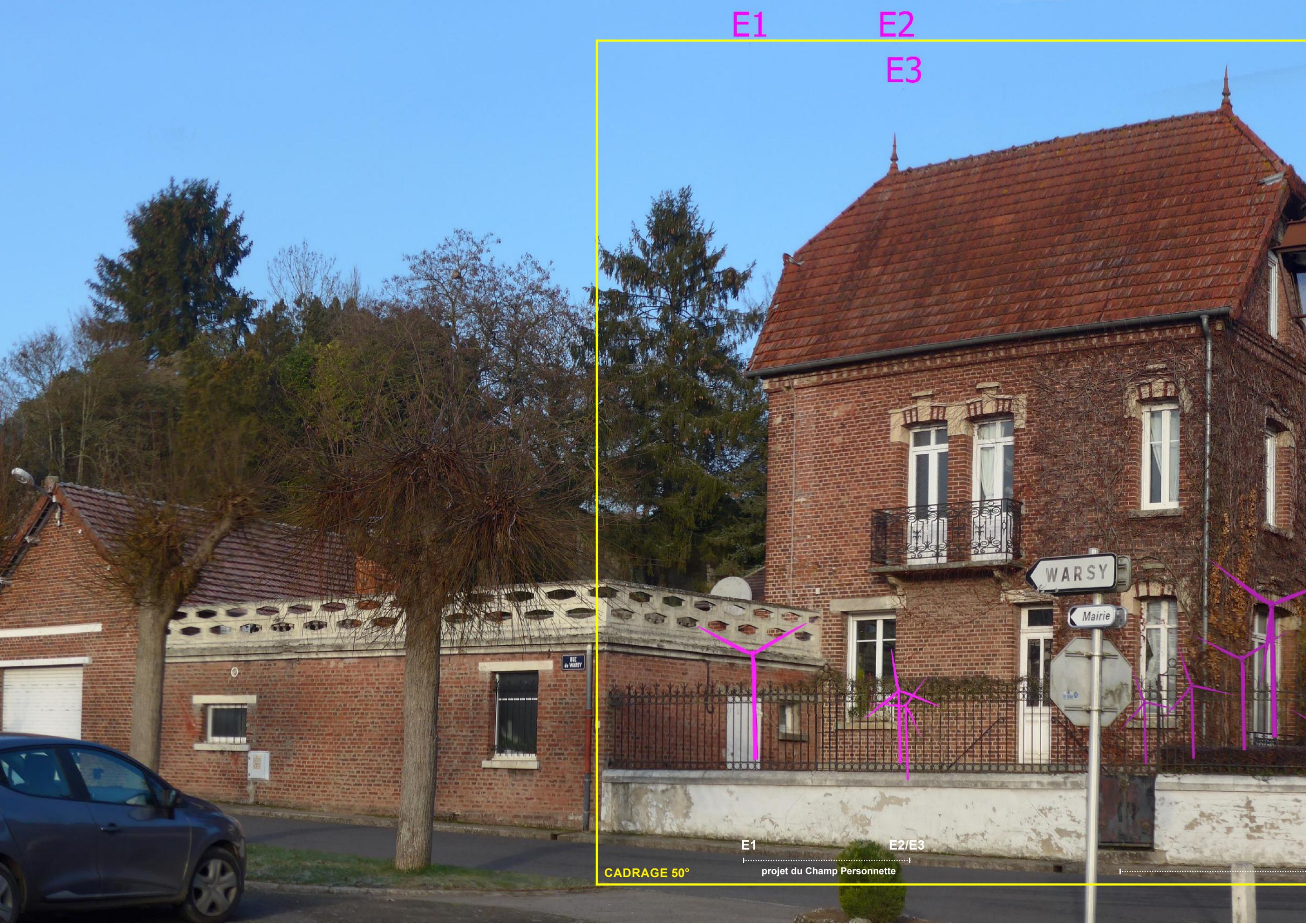


# PM 5 - Guerbigny - Aux abords de l'église classée



VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°





E1

E2

E3

WARSY

Mairie

BUC  
de WARSY

E1

E2/E3

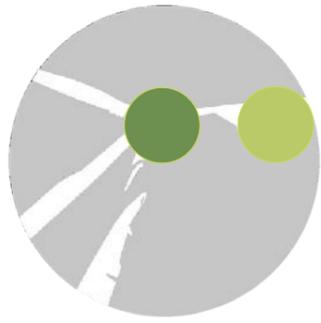
CADRAGE 50°

.....  
projet du Champ Personnette



parc du Mont de Trême



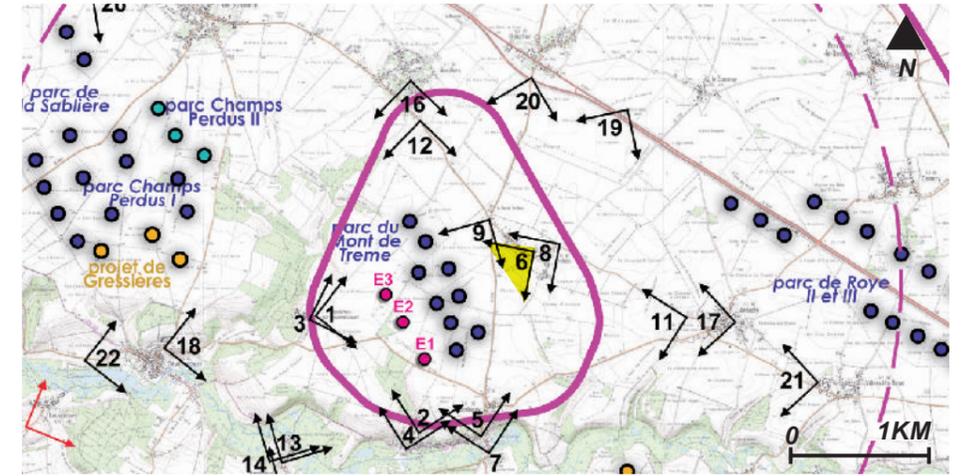


## PM 6 - Erches - Aux abords de l'église

**JUSTIFICATION DU POINT DE VUE :** Erches fait partie de la première couronne des bourgs en prise directe avec le projet. Cette commune est implantée sur le même plateau que le projet. Elle présente un habitat linéaire plus ou moins dense pouvant ouvrir quelques fenêtres sur les paysages environnants. Trois points de vue ont été réalisés sur la commune et son hameau. Ce premier point de vue est pris aux abords de l'église qui se trouve au milieu de ce village rue.

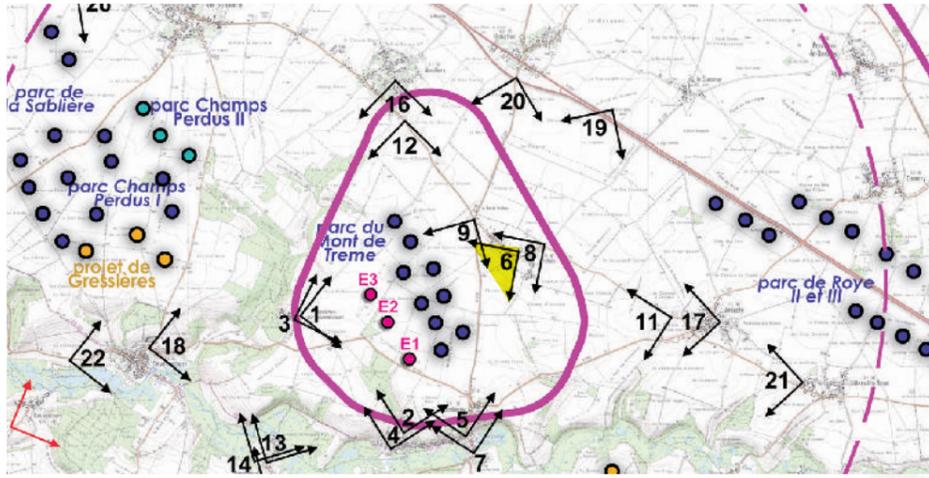
**RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX :** Seul un bout de pale de l'éolienne E3 émerge au-dessus des toits dans la continuité du parc du Mont de Trême. Pas d'autres covisibilités constatées (filtres bâtis et arborés).

**NIVEAU D'IMPACT DU PROJET/ PHÉNOMÈNES DE DENSIFICATION PAR L'ÉOLIEN :** Faible voire nul compte tenu du niveau de perception du projet au regard du parc du Monet de Trême. Pas de phénomène de densification (seules quelques éoliennes sont partiellement visibles).



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 140°  
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 2 KM (E3)





## PM 6 - Damery : sortie est depuis la D139



VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°



E3  
projet du Champ Personnette

parc du Mont de Trême



CADRAGE 50°



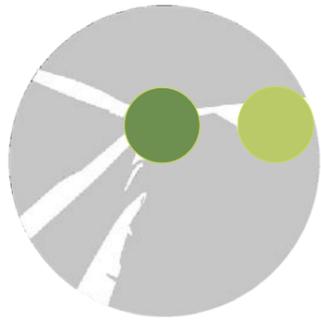
E3

|.....|

projet du Champ Personnette

|.....|

parc du Mont de Tréme

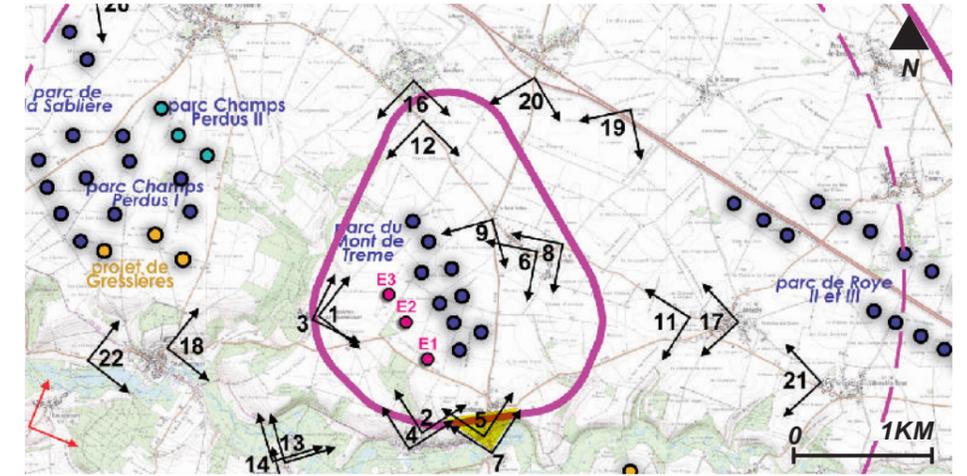


## PM 7 - Guerbigny centre - Rue de la Chaussée

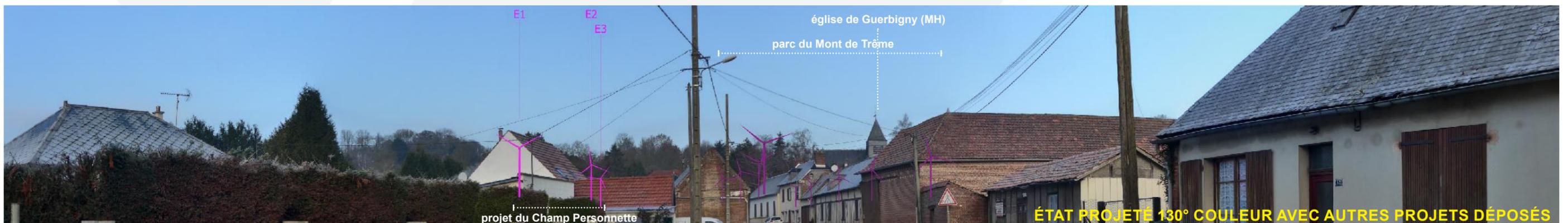
**JUSTIFICATION DU POINT DE VUE :** Guerbigny fait partie de la première couronne des bourgs en prise directe avec le projet. Cette commune est inscrite dans la vallée de l'Avre, paysage d'intérêt recensé au sein de l'Atlas des paysages de la Somme. Par ailleurs, elle compte un édifice protégé au titre des Monuments Historiques qui est lové au pied du versant de la vallée. Le bourg est aussi parcouru par le GR123 qui longe la vallée. Trois points de vue ont été pris sur la commune et ses abords. Ce deuxième point de vue est réalisé depuis la rue de la Chaussée qui se trouve dans l'axe de l'église classée et du parc du Mont de Trême.

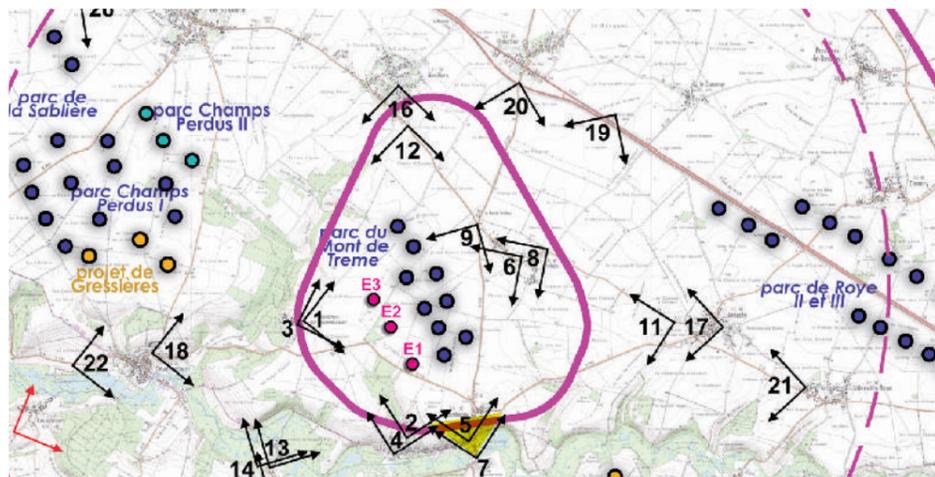
**RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX :** Une perception partielle de l'éolienne E2 est possible à feuilles tombées. Pas d'autres covisibilités constatées (filtres bâtis et arborés).

**NIVEAU D'IMPACT DU PROJET/ PHÉNOMÈNES DE DENSIFICATION PAR L'ÉOLIEN :** Faible à nul selon les saisons. Pas de phénomène de densification (une à deux éoliennes partiellement visibles).



**ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 130°**  
**DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 1.4 KM (E1)**

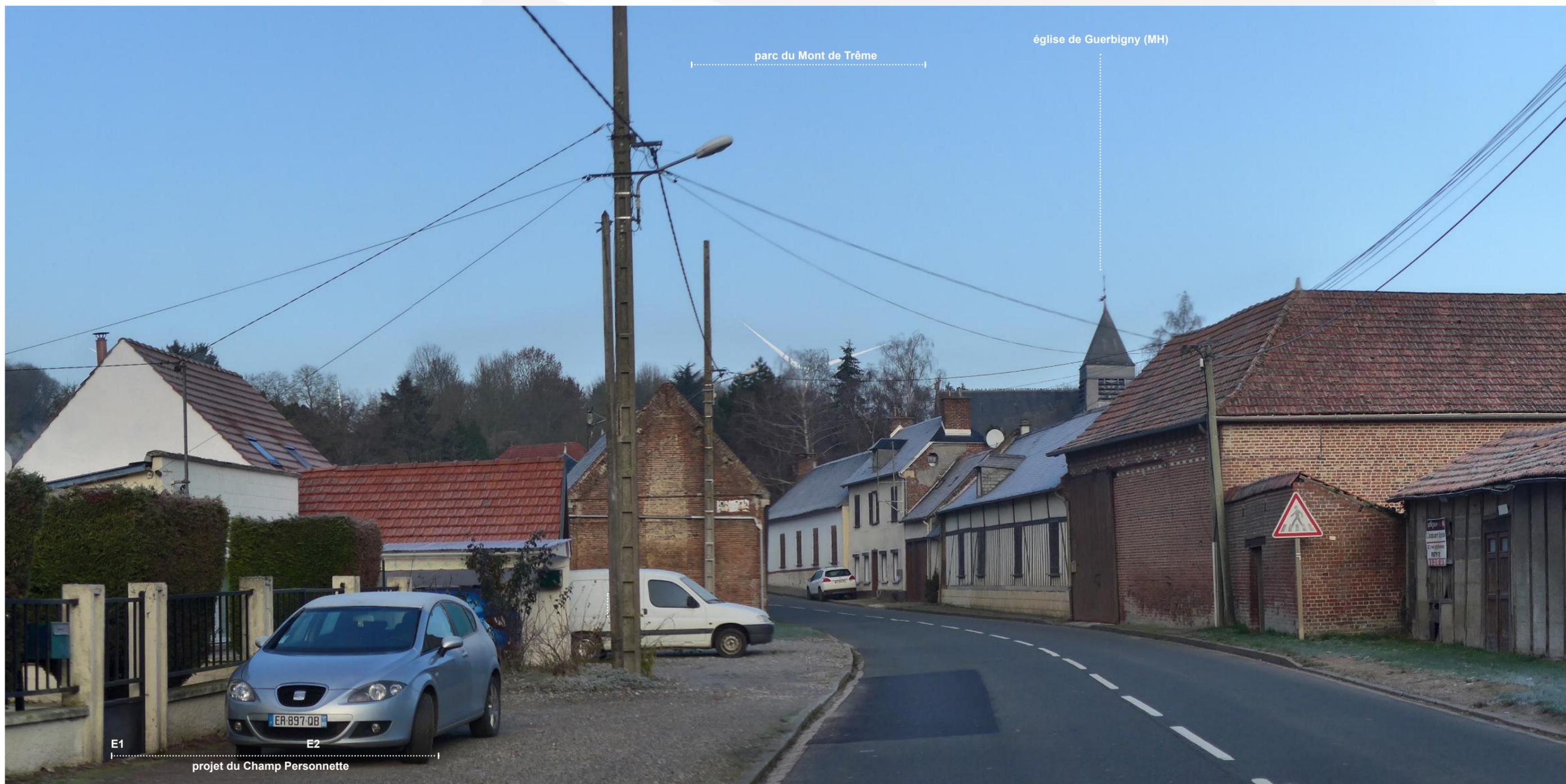




## PM 7 - Guerbigny centre - Rue de la Chaussée



VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°



parc du Mont de Trême



E1

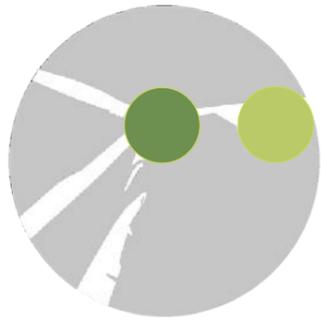
E2

projet du Champ Personnette

CADRAGE 50°

église de Guerbigny (MH)



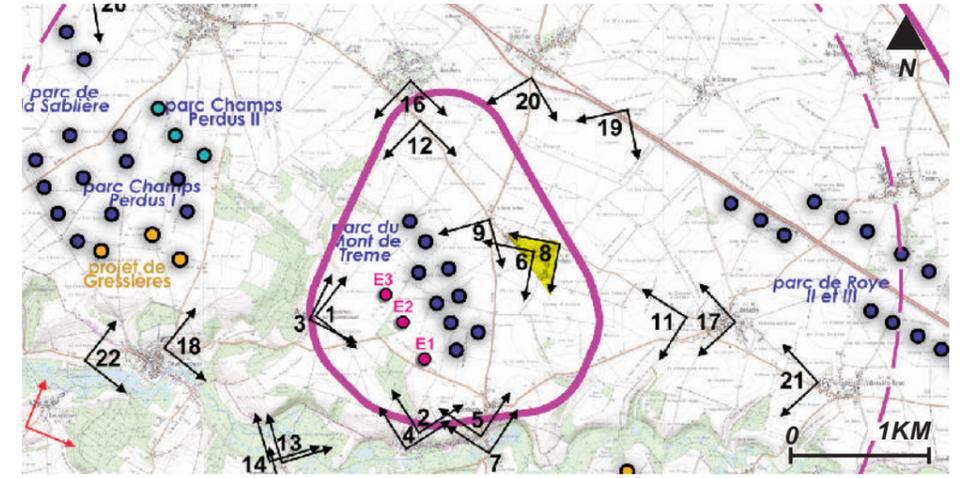


## PM 8 - Erches est - D54 en entrée de bourg

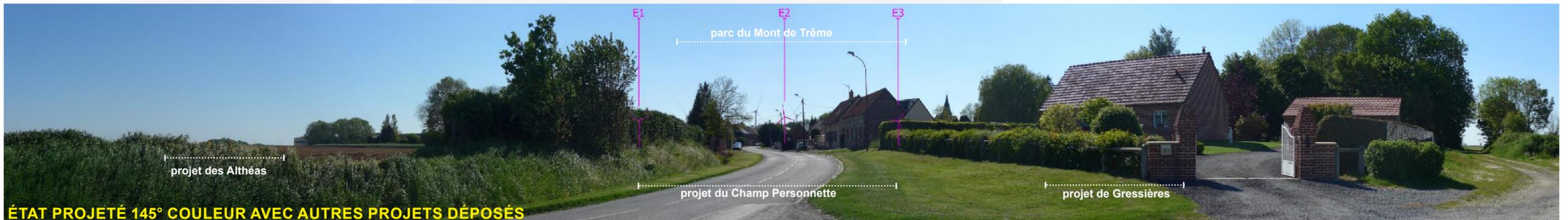
**JUSTIFICATION DU POINT DE VUE :** Erches fait partie de la première couronne des bourgs en prise directe avec le projet. Cette commune est implantée sur le même plateau que le projet. Elle présente un habitat linéaire plus ou moins dense pouvant ouvrir quelques fenêtres sur les paysages environnants. Trois points de vue ont été réalisés sur la commune et son hameau. Ce deuxième point de vue est pris en entrée est du bourg depuis la D54 qui se trouve ici dans l'axe du projet et du parc du Mont de Trême.

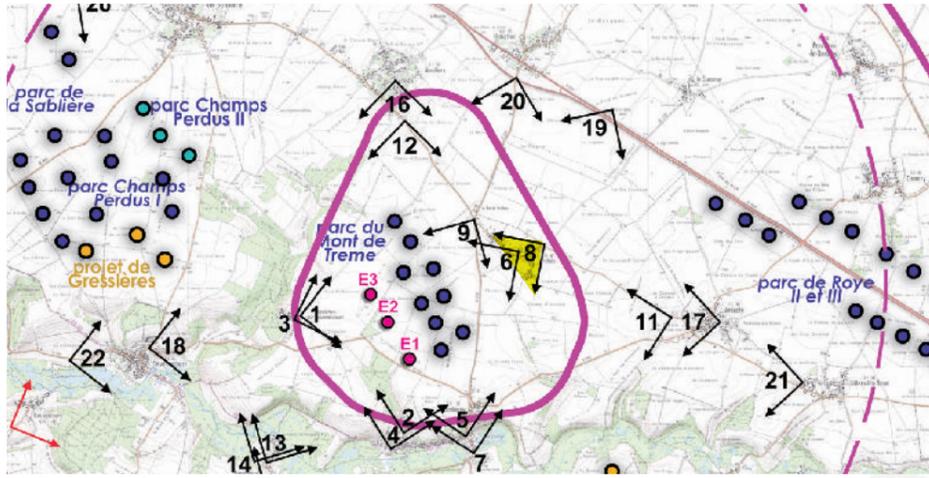
**RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX :** Le projet du Champ Personnette est partiellement visible avec l'éolienne E2 qui apparaît en arrière-plan du parc du Mont de Trême et s'inscrit dans sa continuité logique. Pas d'autres covisibilités constatées.

**NIVEAU D'IMPACT DU PROJET/ PHÉNOMÈNES DE DENSIFICATION PAR L'ÉOLIEN :** Faible au regard du contexte éolien existant et de la présence de réseaux aériens dans le panorama. Pas de phénomène de densification (un à deux parcs partiellement visibles).



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 145°  
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 2.4 KM (E3/E2)





VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°

## PM 8 -Erches est - D54 en entrée de bourg



parc du Mont de Trême

E2  
projet du Champ Personnette



CADRAGE 50°



parc du Mont de Trême

E2  
|.....|  
projet du Champ Personnette

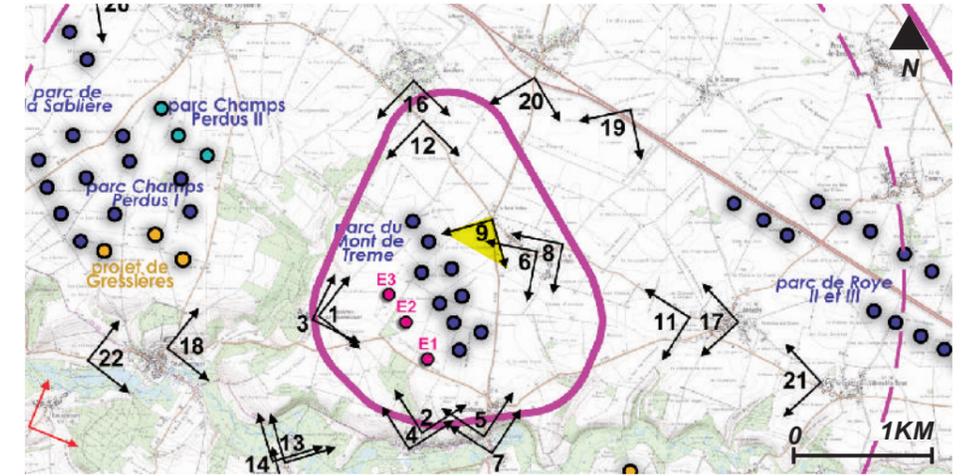


## PM 9 - Petit Erches - D54/D329

**JUSTIFICATION DU POINT DE VUE :** Erches fait partie de la première couronne des bourgs en prise directe avec le projet. Cette commune est implantée sur le même plateau que le projet. Elle présente un habitat linéaire plus ou moins dense pouvant ouvrir quelques fenêtres sur les paysages environnants. Trois points de vue ont été réalisés sur la commune et son hameau. Ce troisième et dernier point de vue est pris en entrée est du hameau du Petit Erches au croisement de la D54 et de la D329.

**RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX :** Le projet du Champ Personnette vient densifier le parc du Mont de Trême et s'inscrit dans sa continuité logique. Des covisibilités directes sont constatées avec les parcs Champs Perdus, du Moulin à Cheval et du Moulin, et indirectes avec les parcs des Sablières et Tulipes.

**NIVEAU D'IMPACT DU PROJET/ PHÉNOMÈNES DE DENSIFICATION PAR L'ÉOLIEN :** Modéré au regard de la densification éolienne générée avec le projet à faible du fait que celui-ci n'étende pas l'emprise visuelle du parc du Mont de Trême. Pas de phénomène de densification (trois parcs visibles) mais le cumul des parcs montre un étalement de l'éolien dans le panorama.



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 165°  
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 1.7 KM (E3)

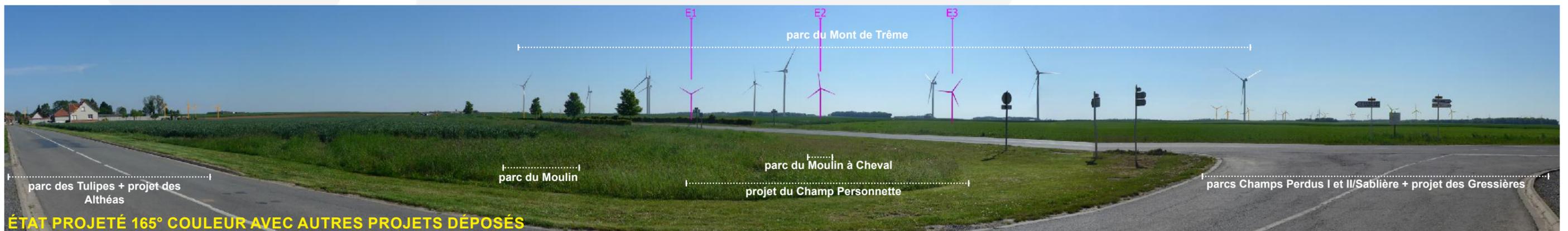


ÉTAT INITIAL 165°



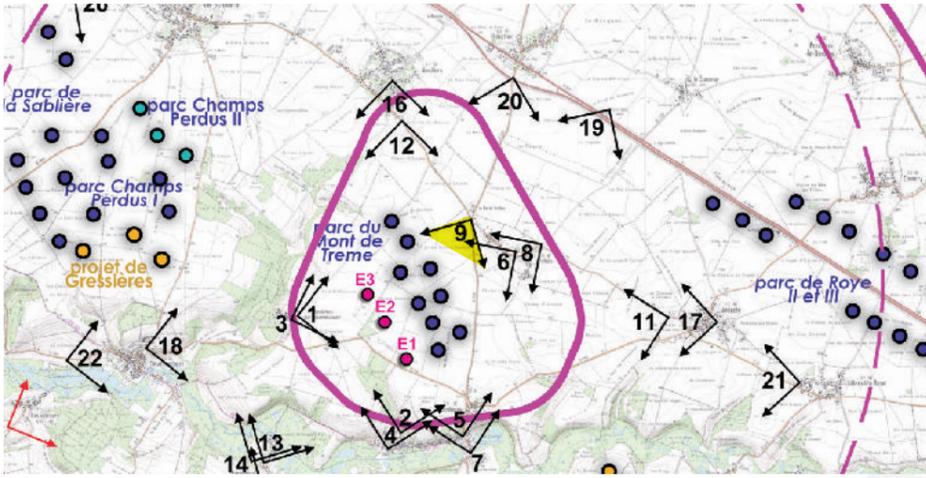
ÉTAT PROJETÉ 165°

CADRAGE 50°



ÉTAT PROJETÉ 165° COULEUR AVEC AUTRES PROJETS DÉPOSÉS

# PM 9 - Petit Erches - D54/D329



VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°





parc du Moulin

E1

E2

projet du Champ Personnette

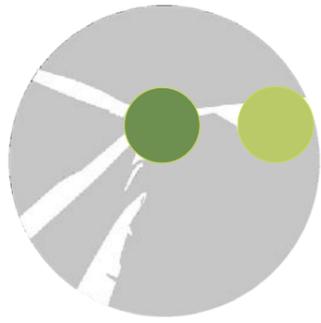
parc du Mont de Trême

parc du Moulin à Cheval

CADRAGE 50°



E3

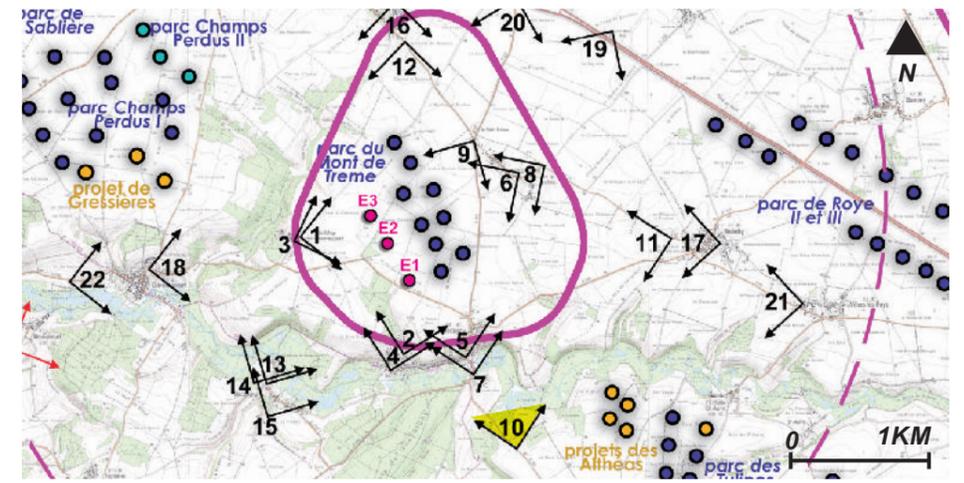


## PM 10 - Guerbigny sud - Depuis la D68

**JUSTIFICATION DU POINT DE VUE :** Guerbigny fait partie de la première couronne des bourgs en prise directe avec le projet. Cette commune est inscrite dans la vallée de l'Avre, paysage d'intérêt recensé au sein de l'Atlas des paysages de la Somme. Par ailleurs, elle compte un édifice protégé au titre des Monuments Historiques qui est lové au pied du versant de la vallée. Le bourg est aussi parcouru par le GR123 qui longe la vallée. Trois points de vue ont été pris sur la commune et ses abords. Ce troisième et dernier point de vue est réalisé depuis la D68 au sud qui offre un panorama sur la vallée de l'Avre et sur l'église classée qui en émerge.

**RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX :** Le projet du Champ Personnette s'inscrit dans la continuité du parc du Mont de Trême. Il génère un impact supplémentaire en renforçant la présence éolienne et les effets de surplomb dans le panorama de l'église classée de Guerbigny. D'autres covisibilités sont constatées avec les parcs Champs Perdus I et II, Sablière et Le Quesnel.

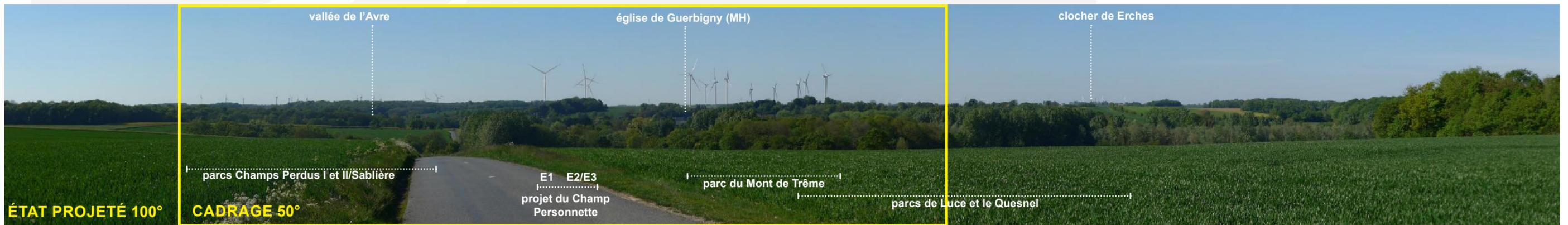
**NIVEAU D'IMPACT DU PROJET/ PHÉNOMÈNES DE DENSIFICATION PAR L'ÉOLIEN :** Modéré au regard du contexte éolien existant générant déjà des impacts sur l'édifice protégé. Des phénomènes de saturation commencent à se faire sentir sur le paysage d'arrière-plan notamment si on tient compte des autres projets en instruction.



**ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 100°**  
**DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 2.4 KM (E1)**

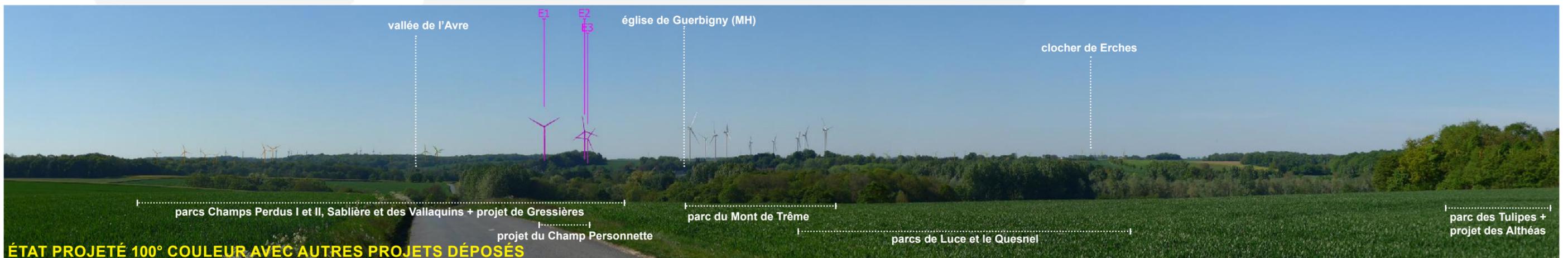


**ÉTAT INITIAL 100°**

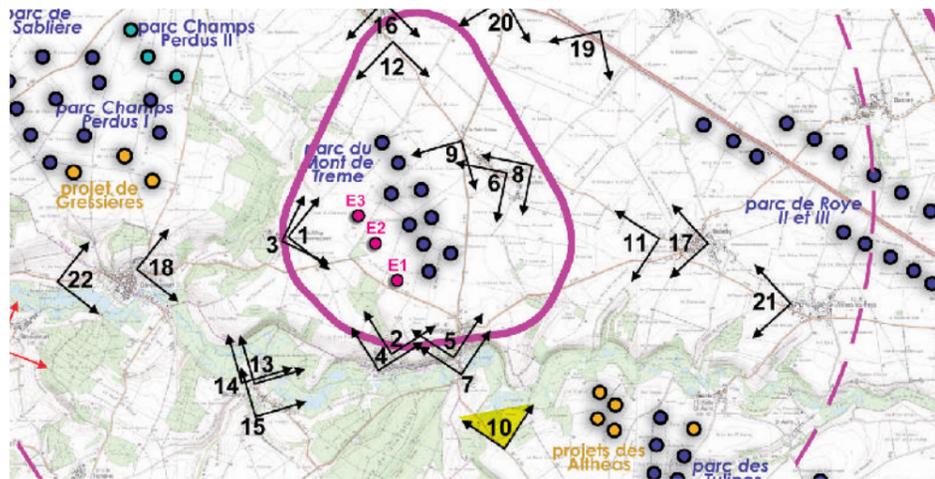


**ÉTAT PROJETÉ 100°**

**CADRAGE 50°**



**ÉTAT PROJETÉ 100° COULEUR AVEC AUTRES PROJETS DÉPOSÉS**



# PM 10 - Guerbigny sud - Depuis la D68



VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°



vallée de l'Avre

parcs Champs Perdus I et II / Sablière

CADRAGE 50°

église de Guerbigny (MH)

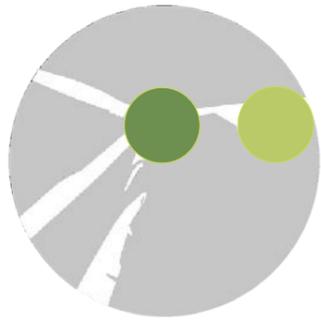
clocher de Erches



parc du Mont de Trême

parc de le Quesnel

E1  
E2/E3  
projet du Champ Personnette

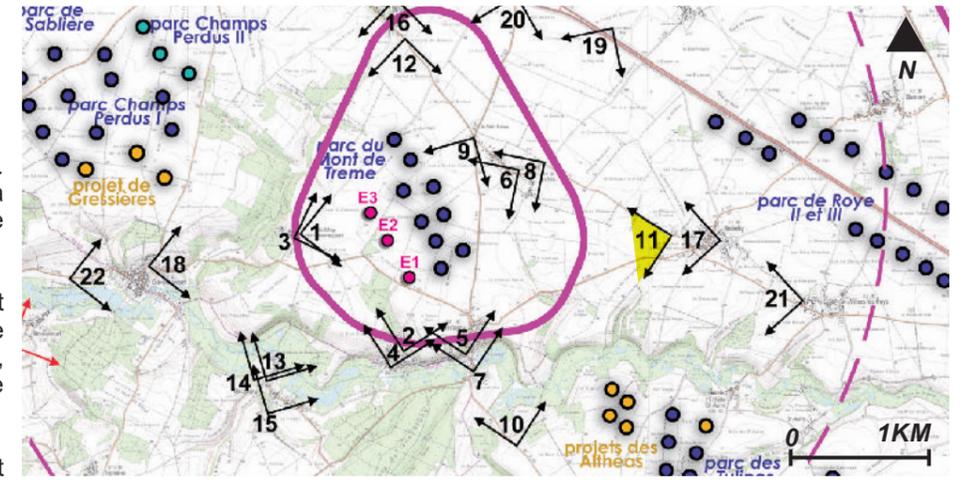


## PM 11 - Andechy ouest - Cimetière allemand

**JUSTIFICATION DU POINT DE VUE :** Andechy fait partie de la première couronne des bourgs en prise directe avec le projet. La commune s'inscrit à l'articulation de deux paysages d'intérêt (les bourgs préservés autour de la D934 et la vallée de l'Avre). La frange ouest du bourg est marquée par la présence d'un cimetière allemand qui est ouvert et tourné vers le projet. Deux points de vue ont été pris sur la commune. Ce premier point de vue est réalisé depuis le cimetière allemand.

**RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX :** Le projet du Champ Personnette s'inscrit dans la continuité immédiate du parc du Mont de Trême. Le projet vient renforcer la présence éolienne dans le panorama du bourg et du site de mémoire. D'autres covisibilités s'opèrent avec les parcs Champs Perdus I et II, Sablière et Santerre-Energies. Des interactions légères s'opèrent avec l'église (MH) de Hangest-en-Santerre qui émerge de la ligne d'horizon.

**NIVEAU D'IMPACT DU PROJET/ PHÉNOMÈNES DE DENSIFICATION PAR L'ÉOLIEN :** Modéré au regard du renforcement de la présence éolienne dans le panorama. Des phénomènes de densification se font sentir avec la superposition des différents parcs dans le cadrage central et qui peuvent se voir renforcer si l'on compte le projet du Champ Personnette et les autres projets en instruction.



**ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 100°**  
**DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 2.3 KM (E1)**

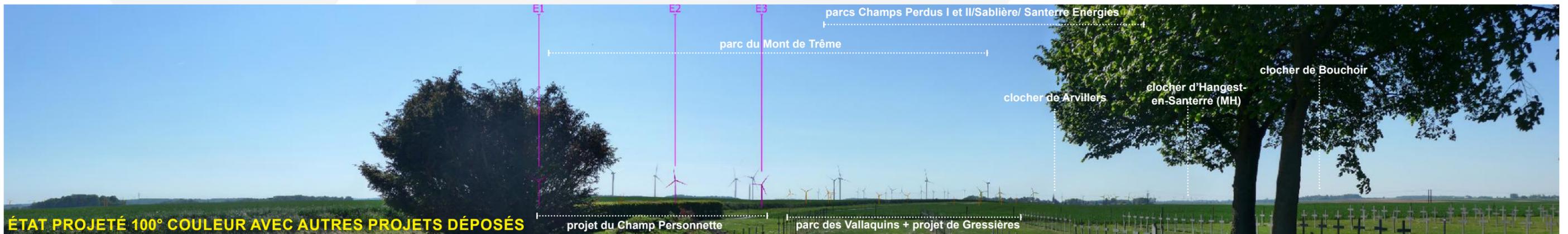


ÉTAT INITIAL 100°



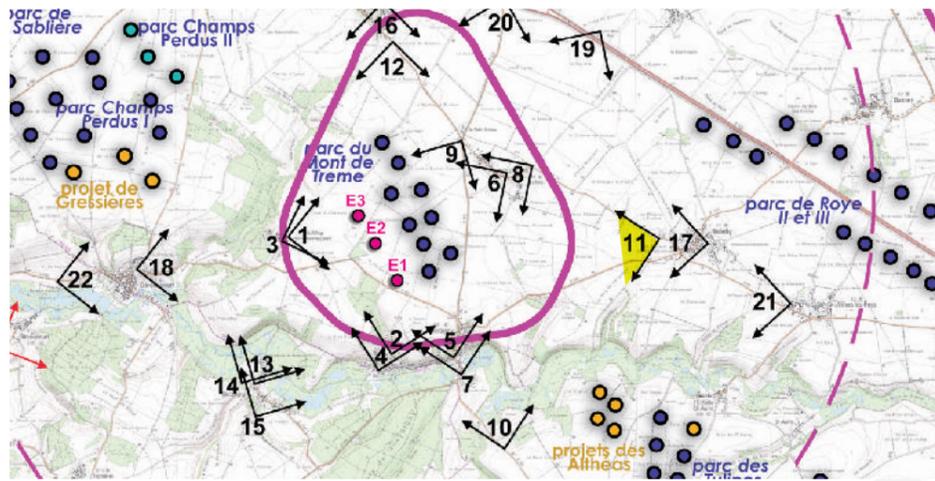
ÉTAT PROJETÉ 100°

CADRAGE 50°

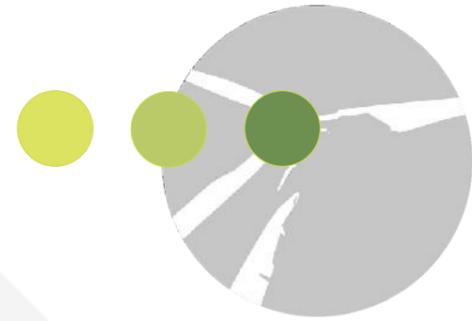


ÉTAT PROJETÉ 100° COULEUR AVEC AUTRES PROJETS DÉPOSÉS

projet du Champ Personnette      parc des Vallaquins + projet de Gressières



# PM 11 - Andechy ouest - Cimetière allemand



VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°





CADRAGE 50°

parc du Mont de Trême

E2

E3

projet du Champ Personnette

clocher de Arvillers

clocher d'Hangest-  
en-Santerre (MH)

parcs Champs Perdus I et II / Sablière / Santerre Energies



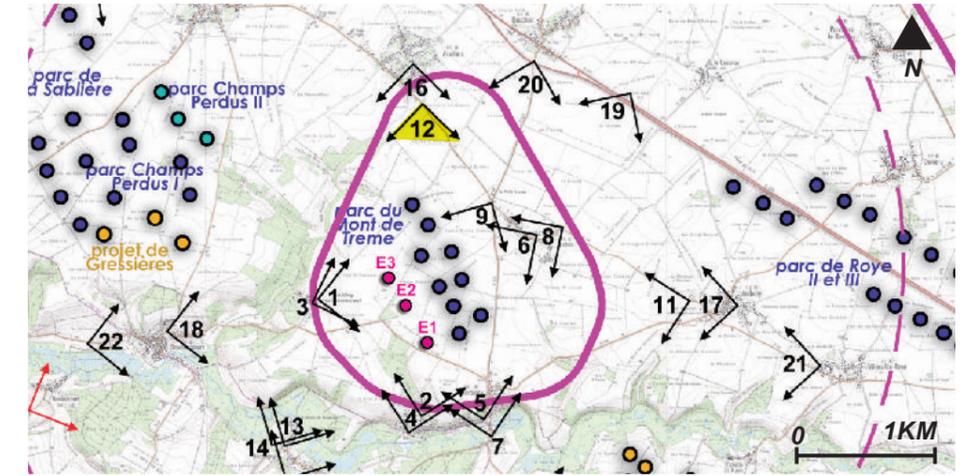


## PM 12 - Arvillers sud - D54/rue Marot

**JUSTIFICATION DU POINT DE VUE :** Arvillers fait partie de la première couronne des bourgs en prise directe avec le projet. La commune se trouve à l'interface de plusieurs petits pôles éoliens. Deux points de vue ont été réalisés depuis le bourg. Ce premier point de vue est pris depuis la D54 en sortie sud du bourg.

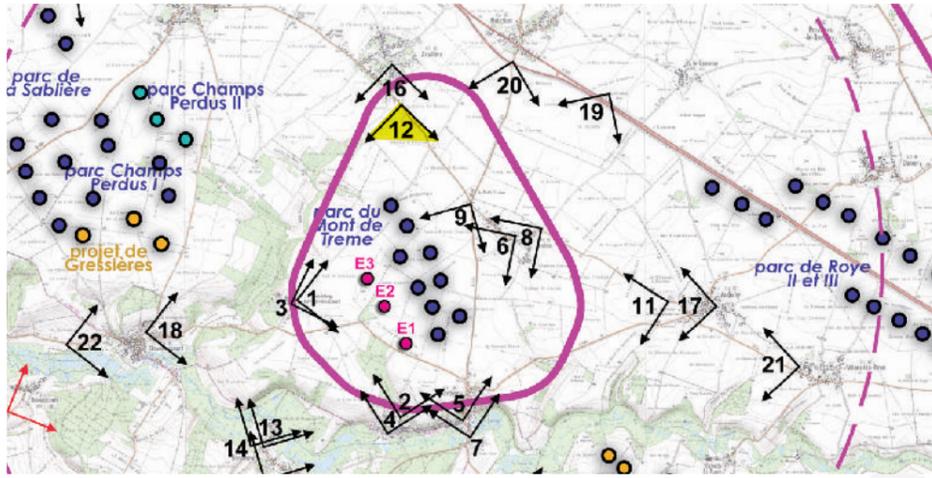
**RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX :** Le projet du Champ Personnette s'inscrit dans la continuité immédiate du parc du Mont de Trême. Le projet vient renforcer la présence éolienne dans le panorama du bourg. D'autres covisibilités s'opèrent avec les parcs Champs Perdus I, Sablière, Moulin et des Tulipes.

**NIVEAU D'IMPACT DU PROJET/ PHÉNOMÈNES DE DENSIFICATION PAR L'ÉOLIEN :** Modéré au regard du contexte éolien préexistant dans lequel le projet s'inscrit et du renforcement de la présence éolienne auquel il participe. Pas de phénomène de densification notable (deux polarités éoliennes visibles mais avec des respirations paysagères entre-elles).



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 130°  
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 2.4 KM (E3)





## PM 12 - Arvillers sud - D54/rue Marot



VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°





parc des Tulipes

parc du Mont de Trême

CADRAGE 50°



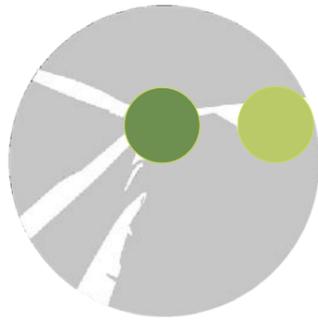
E1

E2

E3

projet du Champ Personnette

parc du Moulin

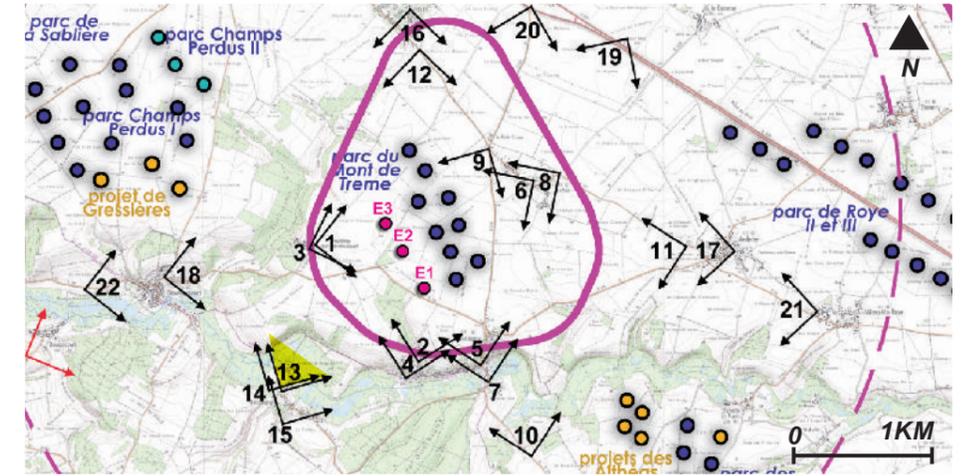


## PM 13 - Becquigny bourg - Aux abords de l'église

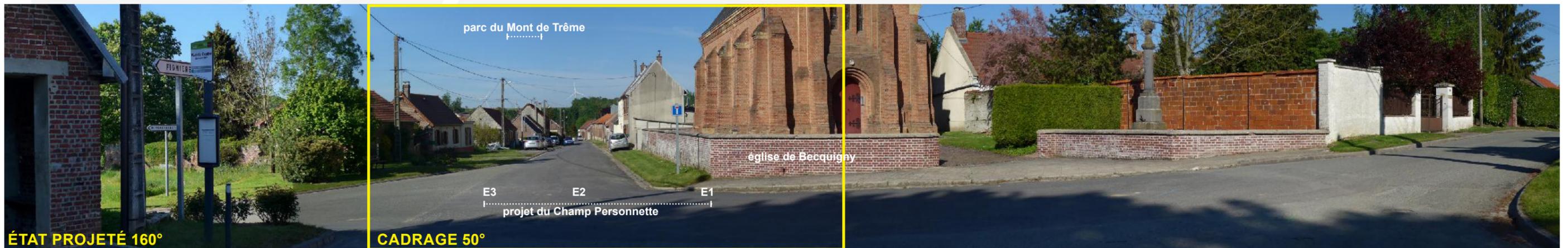
**JUSTIFICATION DU POINT DE VUE :** Becquigny fait partie de la première couronne des bourgs en prise directe avec le projet. Le bourg est implanté dans la vallée de l'Avre, paysage d'intérêt identifié dans l'état initial. Par ailleurs, la commune compte un édifice protégé au titre des Monuments Historiques. Trois points de vue ont été réalisés sur le bourg. Ce premier point de vue est pris aux abords de l'église et dans l'axe de la rue du Moulin qui est orientée vers le projet.

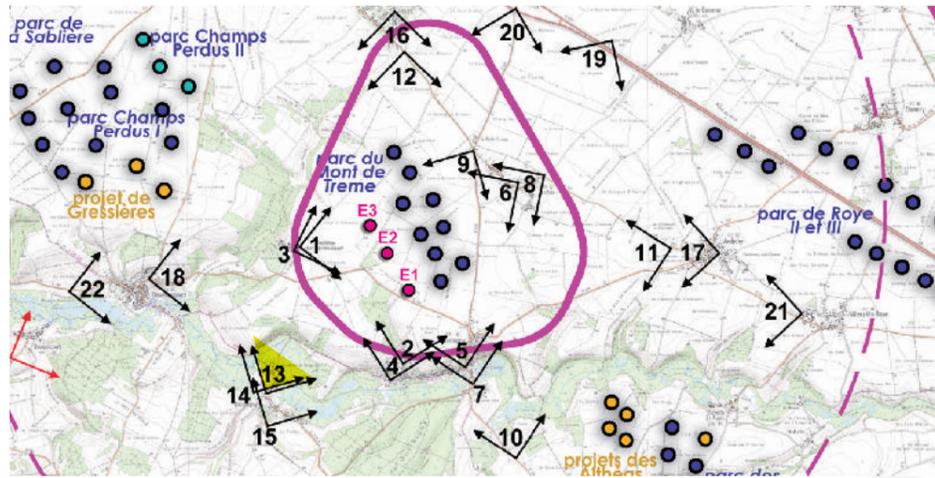
**RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX :** Le projet du Champ Personnette est partiellement visible en avant-plan du parc du Mont de Trême. Depuis ce point de vue, le projet renforce la présence éolienne mais il n'est pas constaté de surplomb par rapport au relief ou au bâti/édifice ni de covisibilités avec d'autres parcs.

**NIVEAU D'IMPACT DU PROJET/ PHÉNOMÈNES DE DENSIFICATION PAR L'ÉOLIEN :** Modéré au regard du contexte éolien préexistant dans lequel le projet s'inscrit et du renforcement de la présence éolienne auquel il participe. Pas de phénomène de densification constaté (quelques éoliennes visibles).



**ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 160°**  
**DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 2.5 KM (E1)**





## PM 13 - Becquigny bourg - Aux abords de l'église



VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°





|.....|  
parc du Mont de Trême

E3

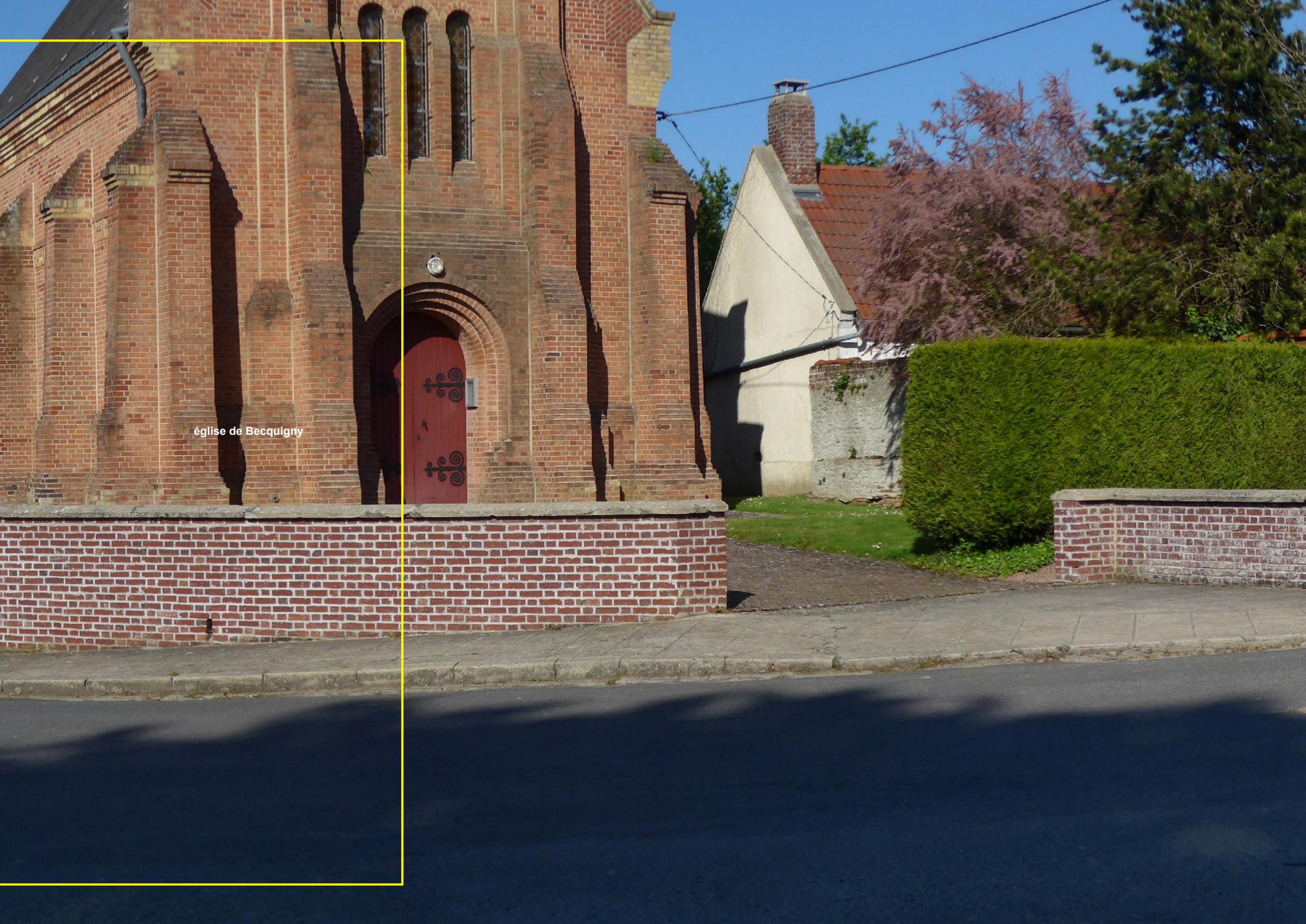
E2

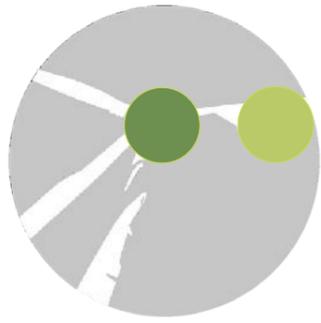
E1

|.....|  
projet du Champ Personnette

CADRAGE 50°

église de Becquigny



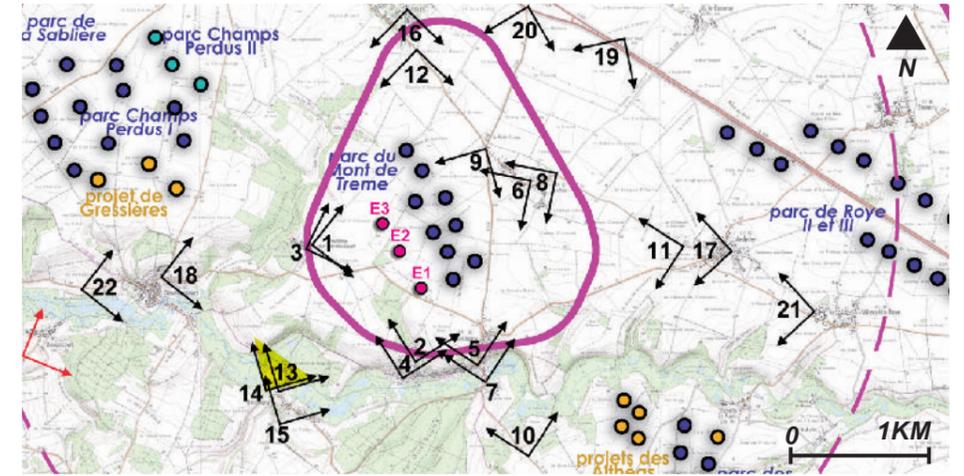


## PM 14 - Becquigny ouest - Rue de Davenescourt

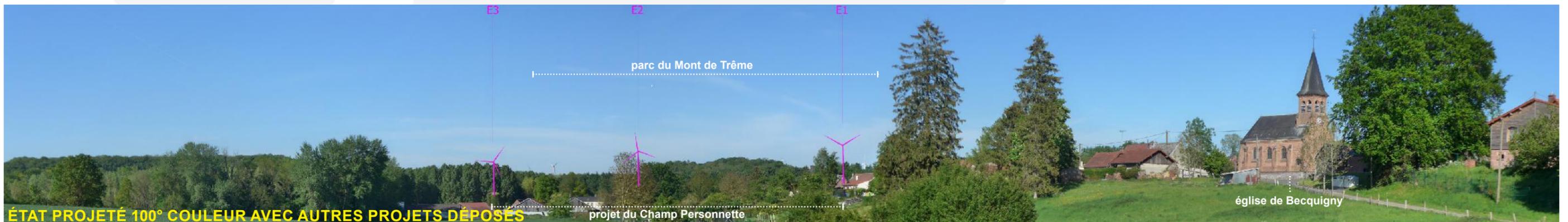
**JUSTIFICATION DU POINT DE VUE :** Becquigny fait partie de la première couronne des bourgs en prise directe avec le projet. Le bourg est implanté dans la vallée de l'Avre, paysage d'intérêt identifié dans l'état initial. Par ailleurs, la commune compte un édifice protégé au titre des Monuments Historiques. Trois points de vue ont été réalisés sur le bourg. Ce deuxième point de vue est pris en frange est du bourg en venant de Davesnescourt.

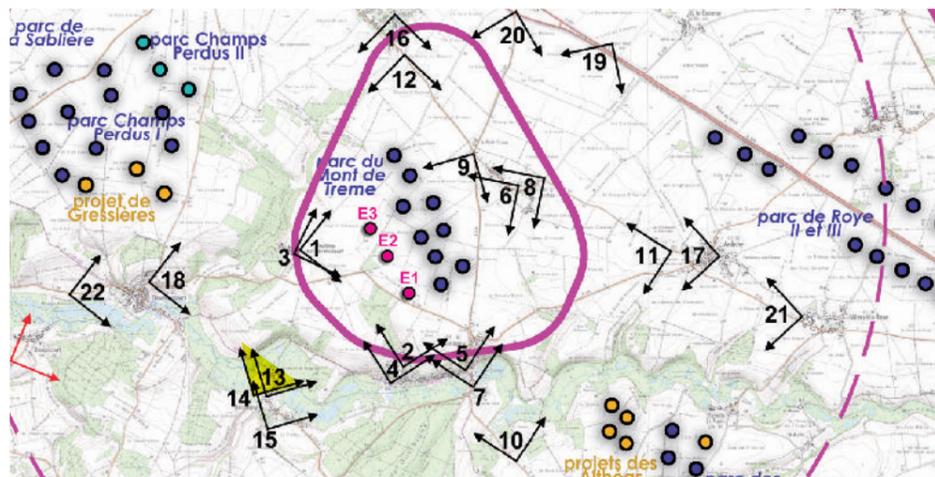
**RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX :** Le projet du Champ Personnette est partiellement visible en avant-plan du parc du Mont de Trême. Depuis ce point de vue, le projet renforce la présence éolienne mais il n'est pas constaté de surplomb par rapport au relief. Par rapport au bâti, l'éolienne E3 génère surplomb depuis le point de vue. Il n'est pas constaté de covisibilités avec d'autres parcs.

**NIVEAU D'IMPACT DU PROJET/ PHÉNOMÈNES DE DENSIFICATION PAR L'ÉOLIEN :** Modéré au regard du contexte éolien préexistant dans lequel le projet s'inscrit et du renforcement de la présence éolienne auquel il participe. Pas de phénomène de densification constaté (un à deux parcs visibles).



**ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 100°**  
**DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 2.6 KM (E1)**





## PM 14 - Becquigny ouest - Rue de Davenescourt





E3

E2

E1

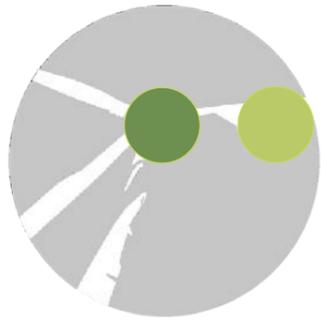
projet du Champ Personnette

parc du Mont de Trême

CADRAGE 50°



église de Becquigny

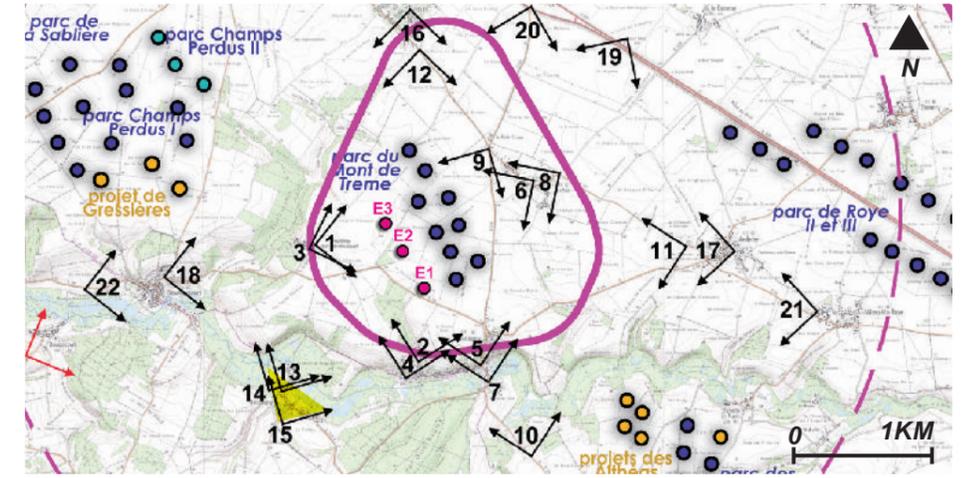


## PM 15 - Becquigny sud - Depuis le cimetière

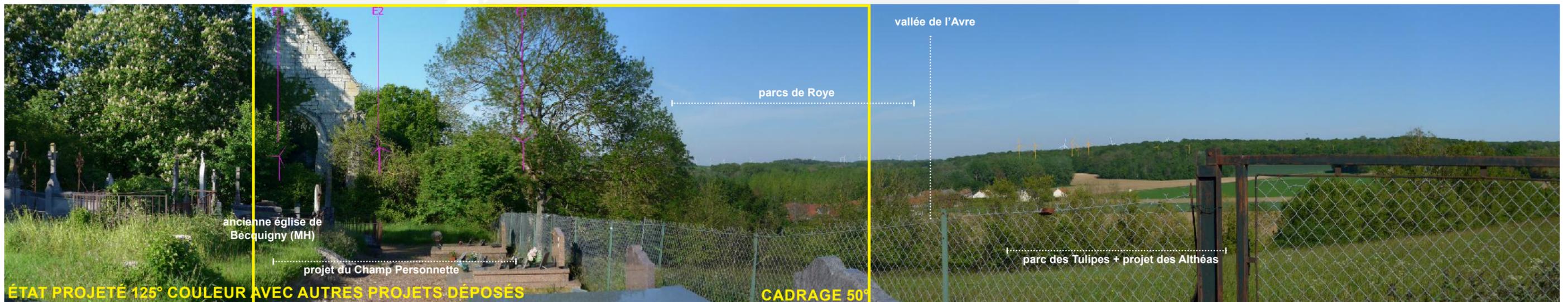
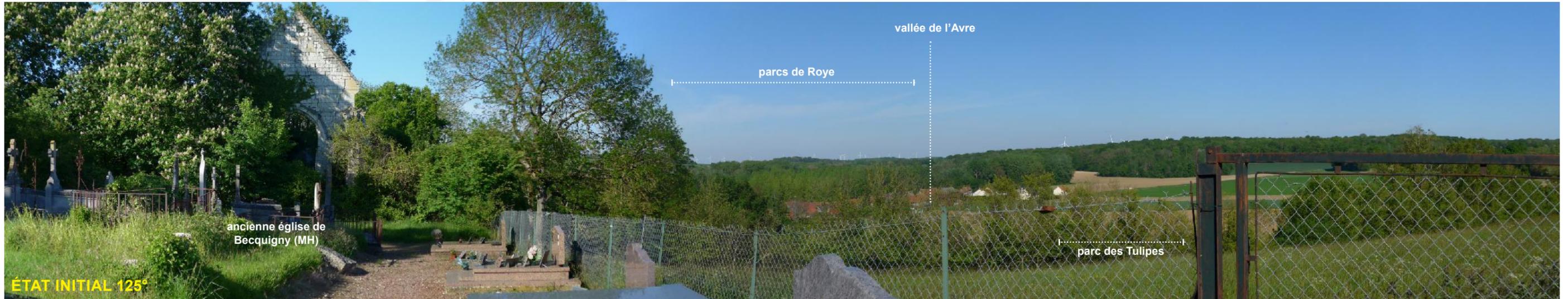
**JUSTIFICATION DU POINT DE VUE :** Becquigny fait partie de la première couronne des bourgs en prise directe avec le projet. Le bourg est implanté dans la vallée de l'Avre, paysage d'intérêt identifié dans l'état initial. Par ailleurs, la commune compte un édifice protégé au titre des Monuments Historiques. Trois points de vue ont été réalisés sur le bourg. Ce troisième et dernier point de vue est pris depuis le cimetière se trouvant sur le versant sud de la vallée tourné vers le projet et où est situé l'ancienne église du bourg classée.

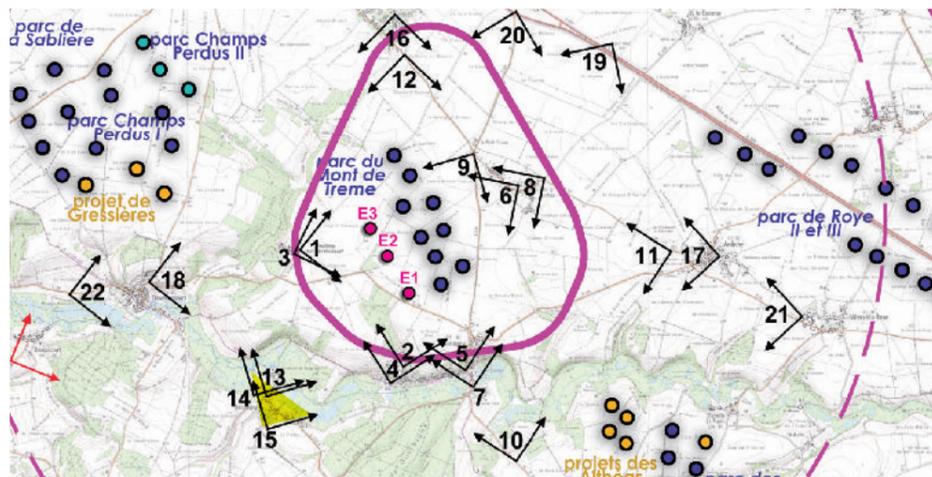
**RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX :** Le projet du Champ Personnette n'est pas visible (filtre arboré et bâti en avant-plan).

**NIVEAU D'IMPACT DU PROJET/ PHÉNOMÈNES DE DENSIFICATION PAR L'ÉOLIEN :** Nul. Pas de phénomène densification constaté (deux parcs visibles).



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 125°  
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 2.7 KM (E1)





## PM 15 - Becquigny sud - Depuis le cimetière



VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°



E3

E2

E1

ancienne église de  
Becquigny (MH)

projet du Champ Personnette

CADRAGE 50°



arc du Mont de Trême

parcs de Roye

